

**DÉSENGAGEMENT,
DISSOCIATION,
RÉINTÉGRATION
ET RÉCONCILIATION**

RÉHABILITATION
TRANSITIONNELLE

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tél. : +41 22 717 9111
Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int
Site web: www.iom.int

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM.

Elle est une traduction non officielle de l'original en anglais, *Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation: Transitional Rehabilitation*.

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2022. *Désengagement, dissociation, réintégration et réconciliation : réhabilitation transitionnelle*. OIM, Genève.

ISBN 978-92-9268-263-7 (PDF)

© OIM 2022



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode) (CC BY-NC-ND 3.0 IGO)*.

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

DÉSENGAGEMENT, DISSOCIATION, RÉINTÉGRATION ET RÉCONCILIATION

RÉHABILITATION
TRANSITIONNELLE

REMERCIEMENTS

Ce supplément a été préparé par la Division des situations de transition et de redressement du Département des opérations et des situations d'urgence de l'OIM. Des remerciements spécifiques sont adressés à Nathalie Gendre, Jason Aplon, Noël Harris, Johanna Klos, Johan Grundberg et Fernando Medina pour la rédaction et l'édition de ce document.

Nous aimerions remercier l'infatigable travail du personnel de l'OIM dans le développement et la mise en œuvre des programmes de DDRR de l'OIM à travers le monde. Nous remercions en particulier les missions OIM en Somalie, au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria pour leurs contributions. Nous remercions également l'Unité de Coordination Genre, à savoir Mme Lee Kanthoul et Mme Sophia Pierre-Antoine pour leurs inestimables contributions.

Nous aimerions aussi exprimer notre profonde gratitude à l'équipe spécialisée dans les publications, Mylene Buensuceso, Harvy Gadia, Valerie Hagger, et Lori Werner.

SOMMAIRE

Remerciements	iii
Résumé exécutif.....	vi
Introduction.....	viii
Chapitre 1 : Concepts-clés et les principes.....	1
1.1. Situer la réhabilitation transitionnelle.....	1
1.2. Éligibilité et bases légales.....	1
1.3. Volontariat.....	2
1.4. Principes directeurs.....	3
Chapitre 2 : Approche de gestion de cas	7
2.1. Phase 1 : Évaluation à l'entrée	8
2.2. Phase 2 : Réhabilitation transitionnelle à la mesure individuelle.....	10
2.3. Phase 3 : Évaluation de sortie.....	16
2.4. Phase 4 : Post-services.....	18
2.5. Capacités institutionnelles et recrutement.....	20
Chapitre 3 : La réhabilitation en centres fermés et ses alternatives	21
3.1. Droits des participants	22
3.2. Services fournis dans les centres et la COVID-19.....	23
3.3. Alternatives à la réhabilitation en centre fermés.....	25
Chapitre 4 : Sensibilisation externe et information publique	27
Chapitre 5 : Considérations pour la conception de programmes, le monitoring et l'évaluation.....	29
5.1. Comprendre le contexte.....	29
5.2. Monitoring et évaluation.....	29
Bibliographie	31

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'OIM a développé le cadre de désengagement, dissociation, réintégration et réconciliation (DDRR) afin d'appuyer les gouvernements nationaux à se frayer un passage dans les complexités associées au désengagement individuel ou collectif depuis une organisation extrémiste violente (OEV). Forte de l'engagement de longue date dans le désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), l'engagement de l'OIM pour le DDRR tire sa source de son travail de prévention et résolution des facteurs de crises provoquant des déplacements, aussi bien que de son mandat d'apporter d'assister l'intégration des migrants et des personnes déplacées.

Le DDRR reconnaît que les associés des OEV ne peuvent pas être traités légalement ou efficacement comme un groupe homogène. Les personnes associées peuvent être des hommes ou des femmes, avoir été recrutés volontairement ou de force, être fortement impliqués dans le groupe ou y être simplement associés de fait (ou même d'être soupçonnés à tort d'avoir des liens). Elles peuvent être coupables de crimes de guerre, de génocide, de crimes contre l'humanité ou n'être suspectées d'aucun crime sérieux. Ces différences sont déterminantes pour les prochaines étapes à définir par les États pour le traitement des ex-associés, lequel peut impliquer une remise au système de la justice criminelle ou au contraire une relâche, avec ou sans conditions.

La réhabilitation transitionnelle est une étape importante vers une réintégration réussie pour ceux à qui des voies de non-poursuite judiciaire sont ouvertes. Le terme « réhabilitation transitionnelle » fait référence au processus mené par un gouvernement en vue de soutenir les ex-associés, leurs familles et leurs communautés pour les préparer à la réintégration. Les activités de réhabilitation peuvent comprendre un soutien médical, psychosocial, éducatif, un conseil et des services de référencement, un appui à la subsistance aussi bien que la sensibilisation communautaire et familiale. Similaire au rôle joué par la réinsertion dans un programme traditionnel de DDR, la réhabilitation transitionnelle aide les participants à passer de la dissociation à la réintégration.

La réhabilitation transitionnelle peut être bénéfique à tous les ex-associés adultes¹, le présent document se concentre sur les ex-associés libérés et ceux dont leurs crimes ne déclenchent pas d'obligations internationales de poursuite judiciaire, mais dont la conduite criminelle, l'implication dans une OEV ou d'autres facteurs les rendent inéligibles à une libération immédiate. Pour cette catégorie, la réhabilitation transitionnelle peut être considérée comme une alternative à la poursuite judiciaire ou à la prison, pourvu que la procédure régulière et les droits humains soient sauvegardés.

¹ Conformément à l'engagement de l'OIM de remettre immédiatement les enfants associés aux forces ou groupes armés aux acteurs de la protection de l'enfance, les conseils donnés dans ce document ne concernent pas les enfants associés à l'extrémisme violent.

Ce document s'inspire principalement des programmes de DDRR en œuvre au Nigéria et en Somalie, complété au cas échéant par l'expérience de l'OIM dans le DDR traditionnel, en prévention de l'extrémisme violent et les programmes de stabilisation communautaire dans d'autres pays. Comme le DDRR et la réhabilitation transitionnelle sont fortement dépendants des contextes, les points de vue exprimés dans ce document peuvent ne pas être appropriés dans d'autres pays. En outre, la réhabilitation transitionnelle est une pratique émergente dans un domaine émergent, et il est probable que la présente orientation devra être adaptée à la lumière de nouvelles preuves sur ce qui fonctionne. Avec ces limites à l'esprit, ce document vise à fournir aux gouvernements nationaux, aux organisations partenaires et aux missions de l'OIM, des contributions stratégiques et pratiques pour soutenir la conception et l'opérationnalisation des programmes de réhabilitation transitionnelle.

INTRODUCTION

De plus en plus au cours des dernières décennies, l'OIM a reçu de la part des États un appel de soutien pour répondre à des situations de conflits faisant face aux défis nouveaux qui se posent lorsque les personnes se désengagent ou quittent une organisation extrémiste violente (OEV). En réponse à cela, l'OIM a élaboré une nouvelle approche pour le désengagement, dissociation, réintégration et réconciliation (DDRR). Cette approche aborde les circonstances particulières et les risques liés aux environnements dans lesquels évoluent des groupes extrémistes violents, pendant qu'elle s'appuie sur l'expertise institutionnelle de 25 ans de l'OIM au service de la stabilisation communautaire et du DDR ainsi que sur la pratique émergente de l'organisation dans la prévention de l'extrémisme violent.

Une ou plusieurs des conditions qui sous-tendent le DDR sont absentes dans les contextes d'extrémisme violent, telles que : a) l'existence d'un accord de paix signé ou une cessation des hostilités établissant une base légale ; b) des critères d'éligibilité convenus ; c) la volonté politique des parties au conflit ; et d) les garanties de sécurité, entre autres.

De plus, ces contextes imposent de considérer un cadre normatif complexe pour le traitement des personnes qui se désengagent des OEV. Par exemple, les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1373 (2001), 2178 (2014), 2396 (2017) et 2349 (2017) demandent des investigations criminelles et ou une poursuite judiciaire appropriée des personnes raisonnablement suspectées d'infractions terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers. Ces résolutions soulignent l'importance de la responsabilité et de la justice comme élément essentiel dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et précisent que l'éligibilité aux voies de non-poursuite judiciaire dépend du résultat du profilage d'une personne. Au même moment, le Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé aux États membres de développer et de mettre en exécution des programmes de réhabilitation dans les cas appropriés, comme une composante essentielle d'une stratégie plus large de poursuite judiciaire, de réhabilitation et de réintégration.

Le DDRR reconnaît également qu'il y a une énorme variation en termes de statut et de besoins légaux des ex-associés, qui vont des commandants de haut niveau aux victimes². Comme ces différences sont déterminantes pour leur traitement, le profilage des ex-associés est capital pour l'État en vue de s'assurer d'une procédure régulière et conforme aux lois internes et internationales. Seulement après qu'un ex-associé soit passé par le profilage, l'État peut-il prendre une décision fondée et légitime si une personne sera référée au système de la justice criminelle aux fins de poursuite judiciaire ou sera éligible à d'autres voies. Ces voies de non-poursuite judiciaire varient aussi selon les conditions et besoins légaux. Par exemple, les personnes n'ayant pas de liens significatifs avec le groupe seront libérées. Les otages et d'autres victimes seront aussi libérés, mais peuvent requérir l'appui à la réhabilitation transitionnelle afin de faciliter le rétablissement et la réintégration.

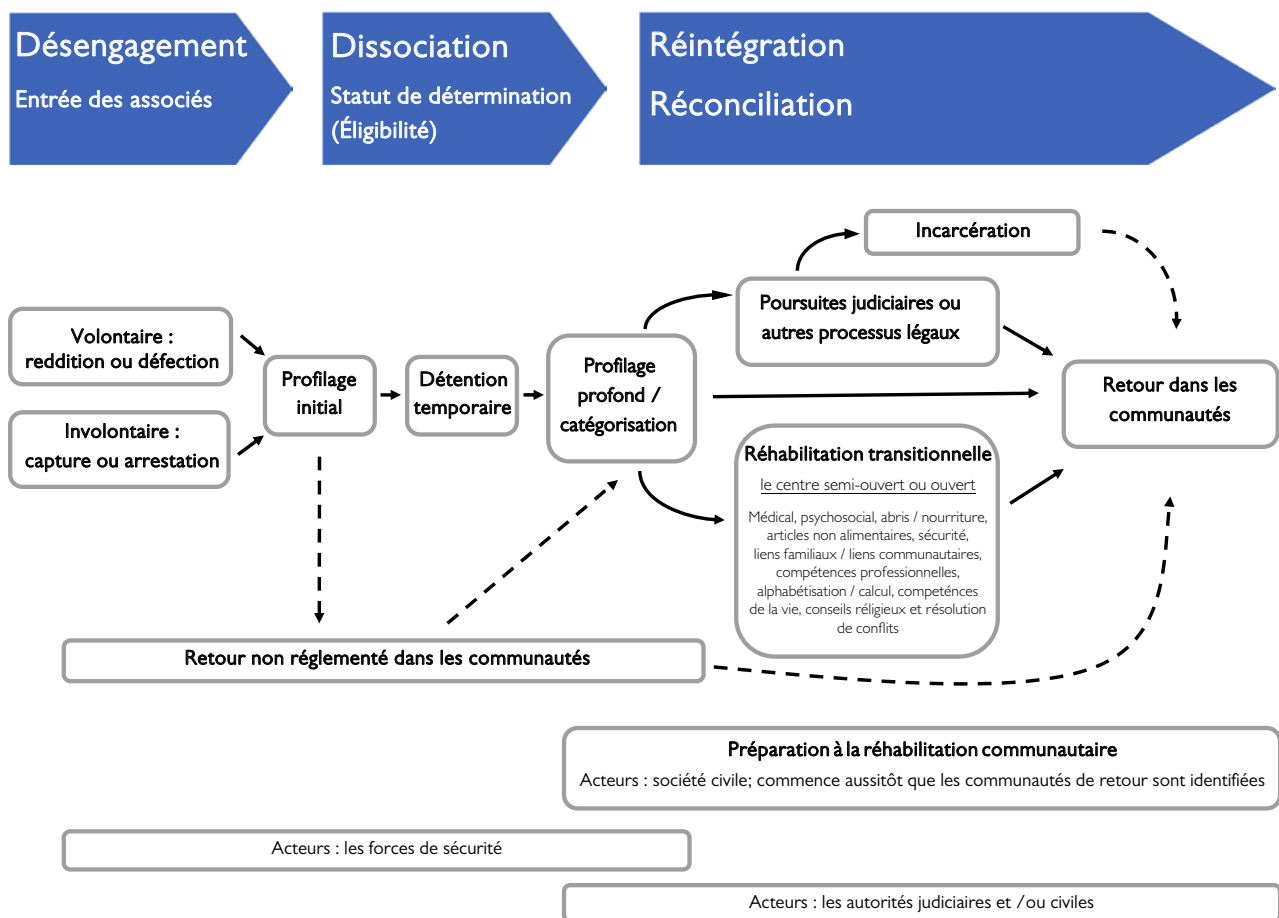
² Tel que référencé dans ce document, le terme « associé » se réfère à toute personne sur laquelle les autorités nationales ou régionales ont une certaine responsabilité ou autorité, par le biais de la détention ou autrement, et qui selon elles, a eu des contacts avec l'organisation extrémiste violente. L'utilisation de ce terme ne préjuge pas de la nature de la relation de la personne avec le groupe. Les associés peuvent comprendre : a) les combattants à tous les niveaux ; b) ceux qui ne participent pas aux combats, par exemple par l'espionnage et des fonctions d'appui (nettoyage, cuisine ou tenue des livres ou comptabilité) ; c) les otages, les autres victimes et civils accompagnant les combattants ; et d) les personnes suspectées à tort d'être liées à un OEV.

La réhabilitation transitionnelle vise également une troisième catégorie d'ex-associés, dont la conduite criminelle ne requiert pas de poursuite criminelle. Cette catégorie intermédiaire comprend souvent les combattants hommes de rang ou le personnel d'appui qui pourraient être accusés de certains délits, mais ne sont pas suspectés de crimes internationaux. Dans les environnements où des groupes extrémistes violents sont actifs, certaines autorités nationales ont opté pour imposer des conditions à la libération de certains ex-associés de cette catégorie. À la différence d'un scénario traditionnel de DDR avec un accord de paix, le DDRR s'applique dans les situations de conflit en cours, impliquant souvent le groupe même duquel un associé s'est désengagé. Dans ce contexte, les autorités nationales accordent une considération élevée au besoin de dissuader d'une re-affiliation et de protéger les communautés, aussi bien des risques sécuritaires liés à une possible allégeance continue au groupe, que de violence récidiviste et de représailles contre les ex-associés.

DÉSENGAGEMENT, DISSOCIATION, RÉINTÉGRATION ET RÉCONCILIATION : VUE D'ENSEMBLE

L'approche de DDRR de l'OIM est abordée en profondeur dans le document intitulé *New Contexts of Ongoing Conflict and Violent Extremism: Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation* et illustrée dans la figure 1 ci-dessous, lequel montre la progression des ex-associés à travers quatre phases de traitement et de gestion. Bien qu'il y ait des différences contextuelles et des variations dans la manière qu'ont les États d'aborder et de gérer ces charges de travail, ce cadrage reflète un processus largement applicable inspiré des expériences de l'OIM dans la région du Bassin du Lac Tchad.

Figure 1. Désengagement, dissociation, réintégration et réconciliation



La première phase du DDRR démarre quand les associés à des OEV se désengagent, soit volontairement (reddition ou défection) ou involontairement (capture ou arrestation), avec une majorité d'entre eux prise en détention par les forces de sécurité. Après l'enregistrement, la phase 2, dissociation est lancée avec un processus de profilage entrepris par les autorités nationales au terme d'un temps raisonnable, pour appliquer les critères définis légalement qui déterminent les différentes catégories de cas pour leur traitement. Tel que mis en exergue par l'OIM dans le document intitulé *Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation: Eligibility Conditions and Practices*, les préoccupations liées au respect des règles de procédure régulière, de la loi et des droits humains sont d'une extrême importance lors de cette deuxième phase, à la lumière des conséquences capitales des décisions prises.

La phase 3 ou réhabilitation transitionnelle est l'objet du présent document. Cette phase est conçue pour les ex-associés libérés et ceux qui ne sont ni suspectés de crimes requérant les poursuites judiciaires ni éligibles à une libération immédiate. Alors que la réintégration communautaire peut être possible pour eux, certaines autorités nationales la rendent conditionnelle à la participation dans un programme de réhabilitation transitionnelle.

La phase 4 porte sur la réintégration, laquelle cherche à répondre aux besoins socioéconomiques de la personne tout en promouvant le bien-être communautaire comme un tout. L'intervention peut être intégrée à un appui à la réconciliation adapté au contexte local, ce qui peut impliquer des fora de justice réparatrice, des activités communautaires de réhabilitation psychosociale ou d'autres initiatives de justice traditionnelle afin de rétablir la fondation d'un rétablissement à long terme.

CHAPITRE 1 :

CONCEPTS-CLÉS ET LES PRINCIPES

1.1. SITUER LA RÉHABILITATION TRANSITIONNELLE

La réhabilitation transitionnelle est un processus conduit par le gouvernement et par lequel l'État, au travers d'un ensemble d'activités de réhabilitation et d'interventions adaptées à chaque participant, assiste les personnes éligibles à préparer leur réintégration et simultanément soutient leurs familles et communautés. La réhabilitation transitionnelle décrit l'ensemble de ces efforts, tels que les services médicaux et psychosociaux, le conseil et le référencement, les activités socioéconomiques, l'éducation et la formation, aussi bien que la sensibilisation communautaire et familiale, qui visent à améliorer les résultats de la réintégration. En assistant les personnes à s'ajuster aux attentes de la vie communautaire et (ré)apprendre les compétences pour devenir des citoyens productifs, la réhabilitation transitionnelle peut faciliter une réintégration réussie et réduire les risques de récidivisme. Le programme de réhabilitation entretient également la confiance et l'espoir dans le processus de désengagement.

Comme l'illustre la figure 1, la réhabilitation transitionnelle agit comme un pont dans la progression de la dissociation vers la réintégration. Ainsi, un parallèle peut être fait entre la réhabilitation transitionnelle et la réinsertion³ du DDR traditionnel, lequel se concentre aussi sur la transition vers la réintégration. Cependant, il y a d'importantes différences entre ces concepts. La réhabilitation transitionnelle n'est pas limitée à une assistance à court terme pour combler des besoins immédiats, mais cherche à produire des changements sur le long terme dans les capacités d'un participant. L'approche aborde également les besoins des communautés d'accueil et d'origine dans une plus large mesure que la réinsertion.

1.2. ÉLIGIBILITÉ ET BASES LÉGALES

Les questions d'éligibilité et les bases légales de la réhabilitation transitionnelle sont résumées ci-dessous et discutées en profondeur dans le document intitulé *Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation: Eligibility Conditions and Practices*.

Un processus approfondi et légitime de profilage est une condition préalable à la participation d'un ex-associé à la réhabilitation transitionnelle. Il est de la responsabilité de l'État d'établir et d'appliquer des critères déterminant le statut légal et les besoins de chaque personne en conformité avec les règles de procédure régulière et le cadre légal applicable. Généralement, ces critères tendent à se concentrer sur la culpabilité criminelle de la personne associée, son niveau d'implication dans les OEV et le risque évalué de future violence⁴. Pour ce qui est de

³ Les Standards Intégrées de DDR des Nations Unies définissent la « réinsertion » comme : l'assistance offerte aux ex-combattants pendant leur démobilisation mais avant le processus à long terme de réintégration. La réinsertion est une forme d'assistance transitionnelle pour aider à couvrir les besoins basiques des ex-combattants et de leurs familles et peut inclure des indemnités de sécurité transitionnelle, de la nourriture, des vêtements, un abri, des services médicaux, une éducation à court terme, la formation, l'emploi et les outils.' (Secrétaire-général des Nations Unies, Note à l'Assemblée générale, A/C.5/59/31, mai 2005).

⁴ Pour une discussion sur l'évaluation du risque lié à l'extrémisme violent, ses limites et les problèmes y relatifs, voir : OIM *Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation: Eligibility Conditions and Practices*.

la possible culpabilité au regard du droit pénal, des lois internes et internationales obligent les États à poursuivre certains crimes, dont au minimum les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide, aussi bien que les infractions terroristes. En conséquence, les personnes ex-associées qui peuvent raisonnablement être soupçonnées de ce type de crimes ne sont pas immédiatement éligibles à la réhabilitation transitionnelle.

Pour ceux dont leur statut n'appelle pas de poursuite judiciaire, l'État dispose de différentes options en fonction du profil de la personne. Les victimes et les personnes ayant des liens insignifiants au groupe seront immédiatement libérées et une assistance visant à soutenir leur réintégration peut leur être accordé. Pour d'autres, suspectés de conduite criminelle, l'État peut explorer des alternatives à la non-poursuite judiciaire, pourvu que celles-ci soient prescrites par la loi. Les mesures standards de règles minimales de non-détention des Nations Unies (Règles de Tokyo) soulignent les garanties légales conformément à pareilles alternatives.

1.3. VOLONTARIAT

Dans le DDR traditionnel, la démobilisation au niveau du groupe et la participation d'une personne au programme de réinsertion et de réintégration est typiquement volontaire⁵. Dans les situations où le DDR opère, les participants potentiels viennent souvent au désarmement après capture ou arrestation et peuvent être détenus pendant de longues périodes en amont à la réhabilitation transitionnelle. Pour remédier à plusieurs préoccupations judiciaires, policières et sécuritaires qui peuvent se poser dans les contextes d'extrémisme violent, les autorités nationales peuvent offrir une réhabilitation transitionnelle en guise d'alternative aux poursuites judiciaires ou à la prison, imposant ainsi la participation comme condition pour une clémence légale.

Ces circonstances amènent des questionnements autour de la question de la participation volontaire (volontariat). Toute action qui présuppose une renonciation à des droits, y compris le droit à un procès, requiert le consentement libre et éclairé de la personne. Si une personne se voit accordé la réhabilitation transitionnelle comme alternative aux poursuites judiciaires ou à la prison, cette personne a droit à des informations claires sur la nature, la durée et les conditions du programme de réhabilitation. Les questions sur le volontariat en lien avec les centres clos de réhabilitation sont discutées dans le chapitre 3.

⁵ Cela dit, certains programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) ont subordonné l'**exemption** de poursuites à la participation ou d'autres formes de conformité, de sorte que le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites pénales pour des crimes commis avant et après la démobilisation. Voir le document de l'OIM intitulé *Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation: Eligibility Conditions and Practices* pour de plus amples discussions sur l'éligibilité conditionnelle.

1.4. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs qui orientent la conception et la mise en œuvre des programmes de réhabilitation transitionnelle sont résumés ci-dessous.

- **Transparence et responsabilité.** Les instruments légaux et politiques liés à la réhabilitation transitionnelle doivent être développés et adoptés de manière transparente. Des procédures adéquates de monitoring et rétroalimentation doivent être mises en place et les droits et responsabilités de chacun doivent être clairement communiqués.
- **Légalité.** Les programmes de réhabilitation transitionnelle doivent reposer sur une base légale et être mis en œuvre conformément aux obligations de l'état en vertu des lois internes et internationales, y compris les droits humains et le droit international humanitaire.
- **Appropriation nationale.** L'appropriation nationale est vitale aux programmes de réhabilitation transitionnelle, notamment pour garantir la pérennité du programme au-delà du soutien international de départ qui sert de catalyseur. Le leadership des autorités nationales contribue à l'efficacité du programme en faisant avancer la confiance et l'acceptation de la réintégration d'ex-associés.
- **Légitimité.** Les programmes de réhabilitation transitionnelle doivent être développés et mis en œuvre par des autorités qui sont légitimes aux yeux des participants, de leurs familles et des communautés. Les organisations de la société civile sont parfois mieux placées pour engager un dialogue franc sur les revendications locales et la manière dont sont perçues les activités de DDRR. Ces organisations ont souvent une profonde compréhension de la dynamique de recrutement. Partant, les inclure dans la conception et la mise en œuvre des programmes menés par le gouvernement peut accroître la légitimité (voir Tapley et Clubb, 2019).
- **Non-discrimination.** Un programme non-discriminatoire doit inclure toutes les personnes sans considération de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'âge, d'invalidité ou d'autres caractéristiques personnelles. Il est également sensible aux considérations spécifiques de chaque participant, particulièrement ceux qui pourraient être plus marginalisés, telles que les femmes, les personnes LGBTIQ+ et les personnes en situation de handicap.
- **Sensibilité au genre et égalité.** La réhabilitation transitionnelle sensible au genre doit border les besoins et les points de vue différenciés des femmes et des hommes dans l'optique d'augmenter l'égalité de genre. Intégrer les considérations de genre et impliquer les femmes dans la conception et la mise en œuvre du programme de réhabilitation est un requis pour une réintégration réussie. Pour une discussion plus approfondie, voir les conseils spécifiques apportés sur le genre dans les cases bleues de ce document, ainsi que le document intitulé *Gendered Dimensions of Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation in the Lake Chad Basin Region*.

- **Sensibilité au conflit.** Une approche sensible au conflit : a) reconnaît que toutes les activités, quels que soient leurs objectifs, ont un impact positif ou négatif sur la dynamique des conflits ; b) adopte le principe « *do no harm* » ; et c) prend des mesures pour atténuer les dommages involontaires et renforcer les résultats positifs. La sensibilité au conflit est importante à la réhabilitation transitionnelle étant donné que les programmes opèrent souvent dans des contextes volatiles et clivants sur les questions qui peuvent provoquer de fortes réactions chez les individus et dans les groupes. Voir l'OIM [Operational Guide on Integrating Conflict Sensitivity](#).⁶
- **Production de connaissances.** Le processus de réhabilitation et l'interaction avec les ex-associés peuvent contribuer à créer de nouvelles connaissances et compréhensions sur les OEV, les facteurs d'engagement et de désengagement et d'autres dynamiques de conflit. Cette information peut ensuite être utilisée pour améliorer les programmes de DDRR et de réhabilitation transitionnelle et soutenir les plus larges efforts de consolidation de la paix.
- **Pas de solution toute faite.** Tel que mis en exergue dans le présent document, les programmes de réhabilitation transitionnelle doivent être adaptés au contexte du pays et aux besoins et attentes uniques de chaque participant.
- **Approche pangouvernementale.** Les programmes complets de réhabilitation sont multiformes et requièrent une collaboration et un partage d'information extensifs entre les différents ministères, départements et agences d'un même gouvernement. Une telle coordination est un défi. Partant, les décideurs doivent reconnaître que les parties prenantes gouvernementales peuvent avoir des intérêts et des idées concurrentes eu égard au traitement et à la gestion des ex-associés.
- **Approche pansociétale.** Pour être couronné de succès, un processus de DDR doit pouvoir compter sur le soutien et la participation actifs d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les organisations de la société civile, les leaders communautaires, les groupes de femmes, les entreprises du secteur privé, les organisations multilatérales, ainsi que les ex-associés, leurs familles et leurs communautés.

⁶ Notez que ce guide n'est accessible qu'aux utilisateurs de l'OIM.



Soutien aux femmes anciennement associées à Al-Shabaab

Pendant plusieurs années, le programme national de DDDR de la Somalie a porté exclusivement sur les ex-associés hommes. Le gouvernement n'avait pas établi les politiques ou pratiques nécessaires pour aborder ces besoins particuliers des femmes associées à Al-Shabaab, la plupart d'entre elles sont des déplacées internes et des rescapées de violence sexuelle liée au conflit.

En 2019, avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF), l'OIM a lancé un projet pour développer un programme adapté à ces femmes. Spécifiquement, l'OIM a établi un partenariat avec les organisations de la société civile pour fournir à 150 femmes et les personnes à leur charge une réhabilitation complète sensible au genre et des services de réintégration. Le projet a entrepris des recherches extensives pour approfondir la compréhension sur les besoins des femmes désengagées. Comme résultat d'un sondage des foyers administré par les organisations féminines, le projet a identifié plus de 2 500 femmes vivant à Mogadiscio, Baidoa et Kismayo, qui avaient fui, déserté ou ont été sauvées d'Al-Shabaab. Pendant la mise en œuvre, le personnel du projet a beaucoup appris sur ses vulnérabilités importantes, les risques et défis auxquels les femmes sont confrontées quand elles quittent Al-Shabaab, y compris la sécurité, les difficultés humanitaires et socioéconomiques qu'elles ont expérimentées au retour dans leurs communautés. Par exemple, les femmes sont menacées lorsqu'elles quittent ou coupent leurs liens avec Al-Shabaab, en particulier quand il y a une dispute relative aux enfants qui peuvent être considérés par Al-Shabaab comme des « atouts ». En l'absence d'aide et de protection appropriées, la majorité de ces femmes font face à des risques élevés de (ré)recrutement, de sévices corporels ou de mort des mains d'Al-Shabaab.

Les leçons apprises dans le cadre de ce projet et l'appui supplémentaire obtenu de l'Allemagne pour le développement des capacités du gouvernement somalien ont permis d'identifier et monitorer les femmes désengagées. Les autorités nationales ont développé un processus de profilage qui incorpore les approches basées sur le genre et la sensibilité au genre. Par exemple, le profilage des femmes se déroule dans les endroits de bas profil au sein des communautés plutôt que dans les installations militaires, pour réduire les risques de violence basée sur le genre. En outre, « les avocates des femmes », des groupes de la société civile, sont présentes pendant le profilage afin de s'assurer que les droits des femmes soient affirmés et procurer un appui émotionnel. Finalement, pendant tout le processus de profilage, qui peut s'étaler sur plusieurs jours, les femmes sont à même de retourner dans leurs ménages dans les soirées. Ces initiatives visent à créer un environnement sécurisé pour les femmes, promouvoir une approche centrée sur la rescapée et renforcer la volonté des femmes de quitter Al-Shabaab et de chercher un soutien.

En 2020, avec l'appui de l'OIM, le gouvernement somalien a ouvert un centre de réhabilitation transitionnelle pour les femmes. Contrairement aux centres d'ex-associés hommes, le centre des femmes offre des services de jour et les participantes sont encouragées à résider dans leurs communautés, accueillant et entretenant leur réinsertion sociale. L'emploi du temps quotidien permet aux femmes d'avoir accès à d'importants services pendant qu'elles prennent soin de leur famille, reconnaissant que les femmes désengagées sont des chefs de ménages avec une moyenne de six personnes à charge. Ce centre inclut des équipements au goût des enfants, y compris une aire de jeu, et offre des soins supervisés pour les enfants en dessous de cinq ans. Le centre peut accueillir 100 femmes dans les programmes de jour et fournit un logement résidentiel à jusqu'à 25 femmes et enfants pour celles qui ne peuvent pas résider en toute sécurité quelque part.

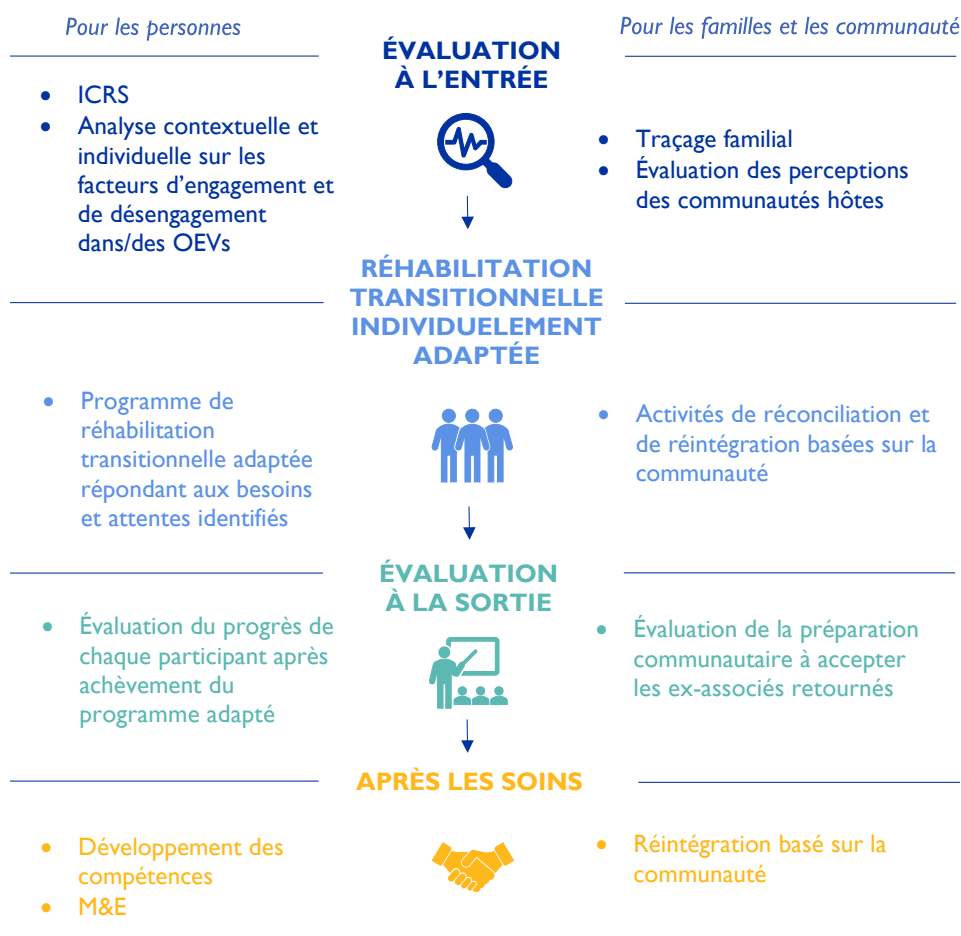
CHAPITRE 2 :

APPROCHE DE GESTION DE CAS

Les différents profils et besoins des ex-associés nécessitent une approche de gestion de cas afin de concevoir un plan de réhabilitation individuel pour chaque participant. L'OIM entend la gestion de cas comme une pratique de travail social utilisée pour aider les participants à couvrir leurs besoins lorsqu'ils reçoivent des services d'une variété de fournisseurs. Dans le présent contexte, la gestion de cas est un processus collaboratif pour évaluer, planifier, coordonner, faire le monitoring et évaluer les opportunités et les services pour soutenir la réhabilitation de la personne. Cette approche est développée en quatre phases décrites ci-dessous et illustrées dans la figure 2.

Figure 2. Approche de gestion de cas

RÉHABILITATION TRANSITIONNELLE



2.1. PHASE 1 : ÉVALUATION À L'ENTRÉE

Dans la première phase d'un programme de réhabilitation transitionnelle, les travailleurs sociaux se rassemblent, systématisent et analysent l'information. Les outils de collecte de données enregistrent l'information démographique basique concernant les personnes et leurs familles aussi bien que les préoccupations sécuritaires ou de protection. Les travailleurs sociaux développent les profils des personnes, y compris un récit des expériences des ex-associés, de leurs besoins et attentes, aussi bien que leurs plans d'avenir.

2.1.1. Information, conseil et services de référencement

L'approche d'information, conseil et services de référencement (ICRS) a été développée par l'OIM sur les deux dernières décennies, initialement dans le cadre de son engagement en DDR. Une approche complète de ICRS comprend la collecte, l'analyse et la dissémination de l'information ; le conseil et le dialogue avec les bénéficiaires ; des référencement aux différents fournisseurs de services et un système d'information pour faciliter la gestion de cas. Dans le cadre du DDRR, l'approche de l'ICRS peut servir les objectifs suivants :

- Faciliter la gestion de cas pour un soutien efficace et personnalisé durant la réhabilitation et la réintégration ;
- Fournir une information précise sur les processus de DDRR aux participants et aux autres parties prenantes ;
- Renforcer la coordination entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- Mettre en relation les participants et les opportunités et positionner le DDRR à l'intérieur du développement et des plans de consolidation de la paix à long terme ;
- Favoriser une approche dynamique qui réponde aux réalités changeantes sur le terrain en engageant les communautés dans un dialogue à deux voies sur la réintégration.

L'information rassemblée au début de la réhabilitation forme la base des plans individuels et du monitoring. En établissant et maintenant les systèmes efficaces de gestion d'information, les travailleurs sociaux peuvent suivre le progrès et calibrer le soutien en adaptant le nombre et le contenu des services aux besoins changeants des participants. Par exemple, les travailleurs sociaux peuvent utiliser l'information pour décider de réduire ou d'augmenter les services de soutien psychosocial, les activités de compréhension ou de cours d'éducation civique. Au même moment, les équipes de sensibilisation peuvent enregistrer les points de vue et les attentes dans les communautés de retour et tout autre initiative locale pour promouvoir le rétablissement, la stabilisation, la réintégration ou la réhabilitation.

Pour une orientation supplémentaire sur l'approche ICRS, y compris les méthodes de collecte des données et la gestion d'information, voir le *Manuel de l'OIM sur l'Information, Conseil et Services de Référencement*.

Protection des données

Étant donné le volume et la sensibilité des données personnelles accumulées pendant la première phase d'approche de gestion de cas, une attention particulière aux principes de protection des données est requise. Des protocoles devraient être en place pour protéger la confidentialité des données personnelles. Différents niveaux d'accès à la base de données peuvent être assignés à différents utilisateurs en fonction de leurs profils et de leurs rôles. Par exemple, le personnel médical peut être autorisé à accéder à l'information médicale, mais non à un récit personnel du processus de recrutement d'un ancien associé.

La direction du programme devrait aussi développer des protocoles clairs, spécifiant les types d'information à partager, avec qui et quand, et réguler la dissémination de l'information aux parties extérieures. En procédant ainsi, les parties prenantes seront informées des procédures, des contenus et de la fréquence pour la dissémination de l'information liée au programme et aux participants. Ces protocoles équilibrent le besoin de protection des données avec l'importance du partage d'informations pour faire avancer l'ensemble des approches pangouvernementales et de la globalité de la société, de la légitimité, de la responsabilité et de la transparence.

2.1.2. Analyse

La réhabilitation transitionnelle consiste en des activités adaptées à la trajectoire de la personne et aux besoins évalués pour chaque ex-associé. L'analyse contextuelle et personnelle vise à établir des profils basés sur une vérification intégrale des OEV ; les circonstances d'engagement des personnes, la participation et le désengagement et les capacités de réintégration de la personne. À cet effet, l'évaluation d'entrée peut couvrir les sujets décrits ci-dessous.

Engagement et désengagement

Les processus d'engagement dans les OEV sont complexes et variables (Allan *et al.*, 2015). En ce qui concerne l'engagement volontaire, une multitude de facteurs est en jeu, telles que les motivations socioéconomiques, les facteurs psychologiques, y compris un besoin d'autonomisation, de reconnaissance, de sens, d'appartenance ou d'excitation ; aussi bien que l'idéologie et les croyances religieuses. La recherche sur les femmes a fait la lumière sur les aspects de genre dans les décisions d'engagement. Par exemple, le document intitulé *Gendered Dimensions of Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation in the Lake Chad Basin Region* note qu'alors que les femmes associées sont largement perçues comme victimes ou suiveuses, certaines femmes considèrent l'appartenance au groupe comme une opportunité d'ascension sociale ou de liberté. En outre, un nombre significatif d'ex-associés, hommes et femmes, est recruté de force dans les OEV. En pratique, la distinction entre le recrutement volontaire et forcé est parfois floue. Par exemple, la recherche conduite par l'OIM en Somalie montre que certains jeunes affirment qu'ils ont volontairement rejoint Al-Shabaab, alors que leurs familles croient qu'ils y ont été forcés⁷. Les différentes modalités de désengagement sont aussi pertinentes pour comprendre les besoins de réhabilitation. Comme déjà noté, les ex-associés comprennent des déserteurs volontaires qui se sont rendus aux autorités civiles ou militaires ; des individus capturés sur les champs de bataille et d'autres dont la sortie a été négociée par les autorités traditionnelles, tels que les aînés des clans en Somalie.

L'OIM et les systèmes de gestion d'information

Dans le cadre du DDDR, l'OIM fournit un appui technique et en renforcement de capacités aux partenaires du gouvernement pour développer et mettre en œuvre les systèmes de gestion d'information, adhérant à tout moment aux Principes de protection des données de l'OIM. Les limites de cet appui sont claires : l'OIM n'assume jamais la propriété des données, laquelle revient au gouvernement. Cette position reflète le statut de l'OIM en tant qu'organisation internationale et notre engagement institutionnel à la propriété nationale des processus de DDDR.

⁷ Notez qu'alors que les enfants considèrent parfois leur engagement comme volontaire, le recrutement d'enfants est un crime international et, par définition, involontaire.

Quête de but : aborder les facteurs d'extrémisme violent

Il est démontré que l'une des principales raisons de se joindre à des OEV est le désir de trouver un sens ou un but ou la recherche d'une d'appartenance, qui est souvent satisfaite par la camaraderie dans le groupe. Là où ces facteurs sont identifiés, les programmes de DDRR doivent trouver des voies pour aborder ces besoins, à travers une participation pleine de sens des ex- associés dans les activités professionnelles, communautaires, familiales et d'autres, et leurs permettant de trouver des rôles utiles.

Source : Nagarajan, 2018.

Rôles au sein de l'organisation extrémiste violente

Les ex-associés des OEV ayant rejoint les programmes de réhabilitation transitionnelle représentent une large gamme en termes de leurs rôles au sein des groupes, allant du rôle actif au combat en passant par les activités d'appui. Les rôles des associés façonnent partiellement leurs rapports au groupe et au sein du groupe, les auto-perceptions et l'exposition au combat, lesquels à leur tour influencent leurs besoins en termes de dissociation et de soutien psychosocial.

Écosystèmes individuels

Une évaluation complète donnera aussi des informations supplémentaires sur les « écosystèmes » des personnes, y compris leurs réseaux de soutien, groupes sociaux, identités et influences (Cholliver et al., 2019). L'analyse mettra en évidence la résilience individuelle, les facteurs protecteurs qui peuvent être renforcés et les vulnérabilités à être abordées.

2.2. PHASE 2 : RÉHABILITATION TRANSITIONNELLE À LA MESURE INDIVIDUELLE

Les programmes de réhabilitation transitionnelle élaborent un paquet holistique de services adaptés sur la base des résultats d'une évaluation lors de l'entrée dans le programme. Cette section du document est conçue pour illustrer les contenus possibles du paquet de réhabilitation, sur la base de l'expérience des programmes en cours au Nigéria et en Somalie, sans insinuer que les mêmes contenus seraient appropriés à tous les contextes.

2.2.1. Serments d'entrée et de sortie

En s'appuyant sur les bonnes pratiques de DDR, un serment formel peut être demandé comme une condition préalable au début de la réhabilitation transitionnelle. Un serment sert à : a) rejeter la violence et couper les liens avec les OEV ; b) renoncer à tout engagement futur avec les groupes violents ; c) s'engager à respecter la loi et à s'abstenir de toute activité criminelle ; et d) approuver la tolérance et le respect pour tous les membres de la société, sans discrimination. Ces serments symboliques sont des instruments puissants qui servent à tisser une confiance sociétale et à poser des attentes qui peuvent être référencées par les travailleurs sociaux pendant tout le processus de réhabilitation. Similairement, le serment peut être fait à la clôture du programme. Au Nigéria par exemple, les personnes qui achèvent leur processus de réhabilitation transitionnelle se tiennent devant un juge fédéral, qui administre un serment de non-violence et signe une validation d'amnistie. Ces déclarations symboliques seront plus significatives pour les participants et la communauté au sens large si elles reflètent la culture et les valeurs locales.

2.2.2. Dépistages de santé et santé mentale

Les participants ont souvent un accès limité ou totalement inexistant aux services de santé durant leur association avec les OEV. Le dépistage précoce et la prestation des services permettent une intervention opportune, selon les besoins. Ces activités peuvent inclure :

- Le contrôle sanitaire
- Le contrôle de la santé mentale
- Le conseil médical
- L'éducation sur la santé élémentaire, par exemple, sur l'hygiène et la prévention du paludisme
- L'immunisation standardisée
- L'information sur le VIH/SIDA
- L'intervention nutritionnelle d'urgence en cas de besoin
- Les services de santé curative des maladies infectieuses et aiguës
- Les références d'urgences médicales et chirurgicales

La santé mentale ne doit pas être négligée. Il est possible que les participants rejoignent le programme avec une double identité : à la fois comme auteurs de violence et comme victimes, y compris de violence sexuelle, physique et psychologique. Beaucoup ont subi des événements traumatisants et certains ont expérimenté un sens de trahison et de désillusion lors de leur séparation avec les OEV.

CONSEIL SUR LE GENRE 1

Aborder la violence sexuelle liée au conflit

Une attention spéciale doit être accordée à la violence sexuelle, en particulier à la violence sexuelle liée au conflit, comme un événement courant parmi les personnes associées aux OEV. Il est essentiel de comprendre si et comment la violence sexuelle est utilisée comme une arme de guerre et soigner les rescapé(e)s de manière respectueuse de toute conséquences physique et psychologique. L'assistance médicale comprend l'accès à la contraception d'urgence et aux anti-rétroviraux. Les femmes et les filles peuvent constituer les principales rescapées de la violence sexuelle, mais le personnel devrait se préparer à aborder les problèmes liés à la violence sexuelle contre les hommes et les garçons, les personnes LGBTQ+, les personnes en situation de handicap et d'autres qui peuvent être particulièrement vulnérables. Les rescapé(e)s ont également le droit de poursuivre les auteurs en justice et d'obtenir des informations sur toute mise en application de la loi ou toute action judiciaire.

2.2.3. Soutien psychosocial

Les participants peuvent avoir besoin de soutien psychosocial régulier afin de surmonter les sentiments d'anxiété, de culpabilité ou d'autres réactions psychologiques négatives. Les séances de conseil de personne à personne fournissent un espace sûr pour exprimer les émotions et peut-être des pensées controversées. Celles-ci permettent aux participants de s'ouvrir à un travailleur social ou un expert et ainsi de chercher un appui sans risquer la pression du groupe ou la stigmatisation. Le format de conseil permet d'ouvrir la conversation sur une large gamme de sujets, tels que l'idéologie, la théologie, l'extrémisme, les plans de formation individuelle et le progrès, les risques aux participants ou à leurs familles. Les séances peuvent être planifiées

pour traiter des conséquences psychologiques variées de la violence et de la perpétuation y compris le traumatisme lié à la violence sexuelle avec les rescapé(e)s. Les séances de groupe, d'autre part, permettent aux participants et aux facilitateurs de s'exprimer et d'entendre d'autres avis et opinions dans les limites d'un espace régulé. Ces dialogues peuvent déclencher de fortes émotions qui peuvent faire appel à une approche hybride combinant les approches de groupe et de personne à personne. La participation à ces séances devrait être volontaire.

CONSEIL SUR LE GENRE 2

Espace sûr

Dans certains cas, il peut être approprié de diviser les participants par genre, comme certains groupes de genre peuvent se sentir plus en sécurité pour partager certaines discussions du genre ou avec un psychologue du même genre. Le soutien psychosocial devrait s'efforcer de faire la promotion de genre positif et des normes culturelles.

2.2.4. Documentation

Les ex-associés manquent souvent de documents personnels de base et se démènent à obtenir un acte de naissance ou une pièce d'identification nationale. Cette absence de pièce d'identification est problématique sur plusieurs fronts. Entre autres difficultés, cela complique l'accès aux services gouvernementaux et à l'aide internationale non gouvernementale et les expose à des risques de protection, y compris la détention arbitraire. Dans l'optique programmatique, l'absence de documents est aussi une limitation pour le monitoring et le suivi.

En délivrant les documents, l'État peut résoudre ces problèmes et déclencher des résultats positifs. Par exemple, les documents peuvent être pour les participants un symbole fort de leur citoyenneté et de normalisation. Cela peut leur permettre de poursuivre des processus légaux liés à leurs familles, leurs terres ou d'autres biens. De plus, les documents délivrés par le gouvernement peuvent rassurer les communautés sachant que les associés retournés ont été clairement identifiés par l'État. En Somalie, le programme délivre des pièces d'identité à tous les participants, lesquelles leur permettent d'ouvrir des comptes en banque et de bénéficier d'initiatives basées sur l'argent liquide comme soutien aux moyens d'existence.

2.2.5. Éducation

Un paquet éducatif peut être mis à la disposition des participants, comprenant des compétences dans les connaissances en calcul et en alphabétisation dans les pertinentes langues locales. L'éducation est spécialement importante dans les contextes où les OEV font usage de récits erronés et manipulés pour recruter ou contrôler leurs membres. L'éducation peut renforcer les capacités des ex-associés à penser de façon critique, ce qui donne le pouvoir aux participants d'accéder à l'information de première main afin de faire leurs propres choix par rapport à la validité, la moralité et la légalité de l'extrémisme violent.

Éducation inclusive

L'accès à l'éducation doit être garanti pour tous les participants sans aucune discrimination. Le contenu du paquet éducatif de base doit être pertinent, non discriminatoire et libre de stéréotypes basés sur le genre ou autres.

Une composante civique peut faire partie du paquet éducatif. Le contenu du curriculum doit être adapté au contexte et peut inclure la résolution non violente de conflits, l'égalité de genre, les droits humains et les normes culturelles. Les cours peuvent également cibler l'alphabétisation en finance. En Somalie, les participants reçoivent une formation en alphabétisation sur la finance, pour promouvoir une saine planification en finance et en gestion. Le curriculum a été développé pour les personnes ayant un faible niveau d'alphabétisation et enseigne les principes du budget, de l'épargne, de la gestion de la dette, de la négociation financière, de l'investissement, des revenus et des services financiers. Renforcer l'alphabétisation en finance dans le cadre la réhabilitation transitionnelle est particulièrement important pour les programmes, comme celui de la Somalie, dans lesquelles les initiatives basées sur l'argent liquide sont utilisées pour soutenir la réintégration.

2.2.6. Soutien socioéconomique et développement de compétences

Le soutien socioéconomique débute pendant la phase de réhabilitation et continue dans la réintégration. Les activités peuvent inclure le soutien aux petits commerces, le développement de plans d'affaires, les programmes d'apprentissage, la formation professionnelle et par des placements en emploi et les initiatives basées sur l'argent liquide. Ce soutien est plus efficace lorsqu'il reflète une évaluation initiale des compétences et attentes de la personne aussi bien que la structure et les besoins du marché local. Une bonne compréhension de la personne et du marché empêchera de miser sur des options non commercialisables, pour lesquelles il n'y a pas ou peu de capacité d'absorption, ou là où le soutien à la formation n'a pas de lien avec la réalité.

Le centre de transition de Gombe au Nigéria a développé une pratique prometteuse qui peut être répliquée dans d'autres pays où l'agriculture est une activité répandue. Dans ce cas, les participants au programme sont engagés sur site dans des activités d'élevage de volaille et de pisciculture pour développer les compétences en agriculture. Une ferme pilote peut appuyer l'apprentissage de techniques agricoles améliorées, la gestion des eaux, les outillages et la réparation, la diversification et la rotation des cultures, le drainage et la conservation des eaux et les plans d'énergie renouvelable. La ferme peut aussi produire de la nourriture pour les participants au programme, ce qui contribue à la pérennité du programme.

Les participants peuvent recevoir des ressources matérielles, tels que des outils, équipements, machines agricoles ou de l'argent liquide. Dans les cas appropriés, les équipes de programmes peuvent fournir ces ressources ou un premier acompte pendant la réhabilitation. Dans d'autres cas, l'accès peut être conditionné, entièrement ou partiellement, à l'achèvement réussi du programme de réhabilitation transitionnelle.

En fonction des facteurs communautaires et des individus, les programmes peuvent fournir des matériels et outils en vue d'aider les participants à réparer ou équiper leurs maisons. L'équipe de réhabilitation peut opter pour l'allocation de ressources pendant la réhabilitation transitionnelle, spécialement là où les participants résident dans la maison, ou après un processus de sortie réussi.



CONSEIL SUR LE GENRE 4

Genre et soutien socioéconomique

Les activités de soutien socioéconomique doivent refléter le profil de chaque personne et correspondre à ses besoins et capacités. Le soutien fourni doit éviter d'orienter les personnes vers des activités économiques basées sur des stéréotypes de genre. Les femmes doivent pouvoir accéder aux activités traditionnellement perçues comme masculines, telles que la soudure ou la mécanique auto, et un homme doit être à même de rejoindre les activités de broderie ou de coiffure, s'ils choisissent cette voie. Cette liberté et les stéréotypes de genre sont particulièrement importants dans les contextes de conflit, étant donné que de nombreuses femmes sont amenées à diriger seules leurs maisons et que les activités économiques typiquement réservées aux hommes ont tendance à être plus lucratives. Au travers des référencements, le personnel de réhabilitation gagnera en information sur les associations et les groupes locaux, à la fois du secteur public et du secteur privé, qui sont actifs dans les questions de genre.

2.2.7. Les activités « périscolaires »

Les activités athlétiques, artistiques, socioculturelles, créatives et récréatives participent au bien-être des participants. Elles leur donnent l'occasion de décompresser et contribuent aux résultats d'apprentissage, notamment l'acquisition de compétences telles que le travail d'équipe, la ponctualité, la présence et le comportement. Ces activités fournissent aussi aux travailleurs sociaux, aux directeurs, aux spécialistes et autre personnel de réhabilitation l'occasion d'interagir et d'observer les participants dans un environnement détendu.



CONSEIL SUR LE GENRE 5

Activités périscolaires inclusives

L'accès aux activités athlétiques, artistiques et autres activités périscolaires doit être garanti pour tous les participants sans discrimination et libre de stéréotypes de genre. Les contenus de ces activités doivent être pertinents, inclusifs et non-discriminatoires.

2.2.8. Réseaux familiaux et communautaires

La restauration des rapports familiaux est une priorité de la réhabilitation transitionnelle, notamment lorsque les participants résident dans un centre. Selon les profils et le progrès de chaque participant, le personnel peut considérer les options suivantes : a) maintenir la famille ensemble ; b) organiser les visites des familles si les membres résident séparément ; ou c) faciliter le voyage des participants en vue de rendre visite à leurs familles sur régulièrement. Il s'agit d'appliquer une définition large de la famille pour y intégrer des personnes n'étant pas être considérées comme famille par consanguinité ou par mariage, mais tout de même proches des participants et réputées influencer leur processus de réhabilitation.

Le recrutement en ligne

La littérature sur l'extrémisme violent montre comment les communications en ligne permettent de créer et d'entretenir des relations interpersonnelles intenses et exercent une forte influence sur le recrutement. L'explication de ce phénomène se trouve en partie dans l'anonymat fourni en ligne et le faible risque de détection relatif aux risques de s'engager personnellement avec les OEV. Les interactions en ligne alimentent l'outrage moral et les revendications qui peuvent être favorables à la violence. Les programmes de réhabilitation transitionnelle doivent prendre en compte ces mécanismes de recrutement et renforcer la résilience des participants.

Le conseil et les programmes de réhabilitation établis par le ministère saoudien de l'intérieur sont un bon exemple. Les familles sont encouragées à rendre visite, prendre part au programme et recevoir des briefings détaillés sur les progrès de leurs parents. Ils sont encouragés à poursuivre la réconciliation et accueillir les participants dans leurs foyers au terme de leur programme.

CONSEIL SUR LE GENRE 6

Les femmes et les familles

Les programmes de réhabilitation transitionnelle doivent prendre en compte les besoins des femmes qui sont des cheffes de famille seules ou responsables des soins de leurs enfants. Pour couvrir ces besoins, les programmes peuvent opter pour une réhabilitation transitionnelle en communauté plutôt que dans un centre ou permettre aux participant(e)s de fréquenter un centre pendant le jour et retourner dans leurs familles en soirée.

Le personnel de réhabilitation peut aussi créer des opportunités pour les participants de rencontrer les autres dans leurs réseaux sociaux, y compris les amis, les leaders communautaires et les autorités locales. Le format de ces rapports communautaires peut être adapté avec le temps, suivant le progrès des participants dans leur réhabilitation. Un participant nouvellement arrivé dans un centre peut bénéficier davantage d'une discussion facilitée avec les leaders communautaires et le personnel du centre. À mesure que le processus de réhabilitation évolue, les participants peuvent être encouragés à rendre visite à leurs familles ou communautés hôtes. Ces visites seront d'autant plus positives pour toutes les personnes impliquées si les membres communautaires sont bien informés et engagés dans la planification.

2.2.9. Rôles des acteurs externes

L'expérience acquise dans les programmes de sortie de l'extrémisme violent d'extrême droite montre que les participants sont particulièrement réceptifs à recevoir l'orientation de quelqu'un qui s'est désengagé d'un groupe identique, qu'ils perçoivent souvent comme les comprenant et parlant le même langage. Bien que ces personnes apportent des perspectives uniques, leur implication dans la réhabilitation transitionnelle n'est pas appropriée dans tous les contextes (Tapley et Clubb, 2019). En effet, en l'absence de vérification et supervision attentives, l'implication d'anciens ex-associés en position de mentors peut exposer les participants au recrutement ou à une communication dangereuse sur l'usage de la violence, spécialement si les mentors conservent des croyances pro violence. Le risque peut être plus élevé si un court intervalle de temps s'est écoulé depuis le processus de dissociation du mentor.

L'équipe de réhabilitation peut faciliter le dialogue avec les autres visiteurs et de potentiels donneurs d'exemple tels que des athlètes, artistes, figures religieuses et d'éminents hommes et femmes du secteur privé. Ces interactions peuvent accroître la motivation des participants et leur permettre de créer de nouveaux réseaux socioprofessionnels.

2.2.10. Soutien religieux

Le soutien religieux peut impliquer des groupes d'étude, des débats religieux et des personnes conseillères⁸. La crédibilité d'un conseiller religieux ou d'un modérateur sur ces sujets s'est révélée importante et les équipes de réhabilitation comptent pour cela souvent sur des acteurs externes. Dans les contextes où l'extrémisme violent est couplé aux récits religieux, il peut être plus efficace de proposer des alternatives positives que de mettre directement en cause les récits négatifs proposés par les groupes extrémistes comme étant radicaux ou corrompus. Le cas échéant, le programme peut introduire les multiples interprétations de la doctrine religieuse et se retirer de la dichotomie de « nous contre eux » qui caractérise la communication extrémiste violente. Des groupes de discussion avec des croyants représentant d'autres fois peuvent accroître la tolérance et la compréhension mutuelle. Il faut noter que dans certains cas, y compris le centre de réhabilitation de Baidoa, en Somalie, les participants ont demandé expressément l'éducation religieuse.

Étant donné les risques et les controverses qu'elle implique, il est important de faire une distinction claire entre le soutien religieux et la « déradicalisation ». Un programme visant la déradicalisation tend à surévaluer le rôle des croyances religieuses et idéologiques dans le processus d'engagement et peut court le risque de se retrancher dans des stéréotypes nuisibles. La recherche suggère que la religion et l'idéologie sont rarement les principaux facteurs de recrutement. De plus, la recherche conduite par l'OIM en Somalie, au Nigéria et au Tchad ne soutient pas l'hypothèse, pourtant commune, que la plupart des ex-associés adhèrent à des vues extrémistes.

2.3. PHASE 3 : ÉVALUATION DE SORTIE

À mesure que les participants progressent dans le programme de réhabilitation, l'évaluation de sortie permet à l'équipe de réhabilitation d'apprécier si le participant est préparé à sortir des services intensifs et à passer à l'étape suivante (post-services). Un processus de sortie structuré et transparent implique une série d'évaluations de sortie et une décision finale, et sert les objectifs suivants :

- **Rassurer les individus.** Pour les participants, la fin du soutien à la réhabilitation peut engendrer une réponse émotionnelle complexe et des incertitudes autour de leur (ré)entrée dans la vie communautaire.
- **Rassurer les communautés.** Comme élément du processus de sortie, les équipes de réhabilitation et les participants expliquent la réhabilitation transitionnelle et son impact transformateur aux communautés d'accueil. Ceci vise à apaiser les craintes de la communauté et faire la promotion de l'acceptation.
- **Renseigner l'évaluation et l'apprentissage.** En faisant la collecte et l'analyse de l'information sur les processus de réhabilitation réussis et inachevés, y compris le ratio entre eux (Koehler / GIRDS, 2017), les équipes des programmes peuvent détecter des modèles et produire des connaissances sur les bonnes pratiques et les obstacles.

⁸ Pour une discussion plus approfondie sur les conseils religieux dans le cadre des programmes de réhabilitation, voir Boucek, 2008.

- **Soutenir le post-services.** L'évaluation de sortie saisit les besoins et les capacités de la personne à un moment particulier, ce qui représente un apport critique à la planification pour le monitoring et les services post réhabilitation.

2.3.1. Évaluation de sortie

Les personnes ayant des connaissances directes sur chaque individu, y compris les travailleurs sociaux, le personnel de formateurs médico-psychologiques et formateurs socioéconomiques sont les mieux placés pour entreprendre les évaluations de sortie. Celles-ci sont désignées pour mesurer et évaluer : a) le progrès du participant, sa santé physique et psychologique et ses compétences socioéconomiques, le risque de futur mal⁹ et sa préparation générale à passer à l'étape suivante ; b) la préparation de la communauté à accueillir le participant et l'accord sur un plan post-services avec les liens à la réintégration communautaire et à la réconciliation ; c) les conditions sécuritaires au sein de la communauté d'accueil.

2.3.2. Décision de sortie

Les évaluations de sortie renseignent sur un processus structuré de décision. Les bonnes pratiques émergentes recommandent un processus collaboratif et inclusif pour ces décisions qui mettent ensemble de nombreux acteurs internes et externes au programme. Il est préférable de prendre des décisions de sortie sur une base tournante, en suivant le progrès de chaque individu, plutôt que d'attendre les décisions collectives pour les groupes. Cette dernière option risque en effet de retenir des personnes alors qu'elles sont prêtes à sortir et d'écraser les capacités de post-services pour le suivi avec des libérations soudaines et à grande échelle.

L'établissement de « comités de sortie » est une approche prometteuse. Ces comités peuvent inclure des représentants au niveau national et local, avec des mandats liés au développement sécuritaire, social, et économique et au bien-être psychosocial. Les comités comprenant des acteurs de la société civile servent à accroître la compréhension sociétale et la légitimité du programme. Au moins un membre du comité doit être bien informé sur les conditions dans les communautés d'accueil.

Le cas des petites cérémonies de remise de diplôme

L'expérience de la Somalie montre que de petites cérémonies de remise de diplômes, fréquentes, sont préférables à des événements à grande échelle. Elles servent à plusieurs égards :

- Tenir compte des limitations de capacité dans les communautés d'accueil pour absorber un nombre élevé d'ex-associés à tout moment ;
- Permettre aux équipes de réintégration de fournir un soutien intensif personnalisé avant la réintégration et orienter les participants vers les activités basées sur les communautés ;
- Réduire le nombre d'ex-associés recevant un soutien socioéconomique, ce qui peut conduire à de meilleurs résultats des activités orientées sur les moyens de subsistance ;
- Dans les endroits où les interventions basées sur l'argent sont utilisées pendant la réintégration, réduire l'incidence des fraudes autour des distributions à large échelle.

⁹ Voir note de bas de page 4.

Un programme de réhabilitation peut établir un plan de traitement de personnes non libres à sortir, y compris les personnes qui peuvent être à maintes reprises évaluées comme non prêtes à sortir de la phase intensive de réhabilitation.

2.4. PHASE 4 : POST-SERVICES

La recherche montre que l'assistance continue et le monitoring après la sortie de la réhabilitation transitionnelle sont essentiels à prévenir le récidivisme ou le (ré)recrutement (Chowdhury Fink et El- Said, 2011). En situation de conflit ou de violence en cours, les ex-associés peuvent résider ou déménager dans des environnements qui présentent des facteurs de risques similaires à ceux qui ont conduit à leur recrutement initial.

Après les services visant à : a) s'assurer que les besoins de l'individu soient couverts ; b) renforcer une relation de confiance avec les participants dans des proportions appropriées (UNODC, 2016) ; c) atténuer le (ré)recrutement et les risques de récidivisme ; et d) créer des liens entre la réhabilitation transitionnelle, la réintégration et la réconciliation communautaire.

Les contenus et les approches post-services dépendent du contexte de chaque pays et des résultats des évaluations de sortie de chaque individu. Les services comprennent, par exemple le soutien socioéconomique, les référencement à long terme, le conseil et, en cas de besoin, une supervision à domicile. Les méthodes peuvent inclure la mise en œuvre du système ICRS et de ses outils, les visites de sensibilisation, l'observation par les travailleurs sociaux, le téléphone vert ou les contacts par messages de texte. Les participants doivent recevoir des informations claires quant à la fréquence et aux acteurs impliqués dans les activités de post-services, leurs obligations et les conséquences d'éventuels manquements à remplir ces obligations.

2.4.1. Liens vers la réintégration et la réconciliation communautaire

Il est bien établi qu'une réintégration réussie dépend de l'acceptation et du soutien de la communauté. Dans les pays sortant de ou plongés dans un conflit, les communautés d'accueil font souvent face à des manques critiques d'infrastructure et/ou de ressources. Dans certains pays où le DDDR opère, les communautés d'origine des ex-associés n'existent plus dans leur endroit initial, leurs membres ayant déménagé vers des sites de déplacement. Sans assistance pour leur rétablissement collectif, ces communautés sont mal équipées pour soutenir les associés lors de leur retour. En outre, mettre l'accent sur la dimension individuelle de la réhabilitation peut exacerber la perception d'un traitement injuste et mettre en danger l'acceptation de la communauté.

Il s'ensuit qu'un programme de réhabilitation transitionnelle bien conçu doit engager toute la communauté, contribuer au bien-être général et jeter les jalons d'une réintégration pérenne. Par exemple, le programme peut s'étendre aux services médicaux et psychosociaux dans les communautés d'accueil et autres communautés affectées par l'extrémisme violent. Agir ainsi peut permettre de répondre un besoin commun de ces communautés, beaucoup d'entre elles ayant eu un accès limité ou pas d'accès du tout aux soins de santé, et encourager la cohésion sociale.

Post-services et approches communautaires

L'intégration des approches communautaires dans un programme de réhabilitation transitionnelle peut viser à :

- Combler les écarts entre les participants et les communautés aussitôt que la programmation le permet ;
- Promouvoir l'acceptation communautaire des ex-associés ;
- Reconnaître les souffrances des communautés et soutenir les activités qui offrent des avantages symboliques, sociaux ou tangibles au collectif ;
- Atténuer les tensions et les ressentiments ;
- Dans certains contextes, soutenir ceux à l'intérieur des communautés qui croient qu'ils ont un droit spécial à l'indemnisation ou à l'assistance, y compris les membres des milices*.

Note : *Cela pourrait être typiquement le cas des comités de vigilance opérant dans la région du bassin du lac Tchad.

2.4.2. Vérité et initiatives de réconciliation

Les situations de conflit et de violence affaiblissent les communautés en termes d'infrastructure et de ressources et peuvent également déchirer le tissu social le long de nouvelles et d'anciennes lignes de division. En particulier, il n'est pas inhabituel que la réintégration engendre d'intenses sentiments de colère, de crainte ou de suspicion parmi les membres des communautés d'accueil. Du point de vue de la sensibilité au conflit, le programme de réhabilitation doit éviter d'approfondir ces divisions et, lorsque c'est possible, renforcer les liens interpersonnels et inter groupes. Les initiatives de réconciliation ont des potentiels de transformation avec respect aux ex-associés dont la participation peut modifier les croyances et le comportement, aussi bien que les membres de la communauté, qui peuvent changer leurs perceptions sur les ex-associés.

Il est important de reconnaître que la vérité et la réconciliation impliquent des processus nuancés et à long terme ; les initiatives peuvent faire plus de mal que de bien si elles sont conduites de manière irresponsable ou confiées aux communautés avant qu'elles ne soient prêtes. Il est essentiel de renforcer les leaders communautaires et les membres des communautés à diriger ces processus avec l'appui de professionnels ayant l'expertise et les compétences requises. Une approche sensible au conflit devra identifier et chercher à modifier toute pratique discriminatoire au sein des communautés qui impacte sur la réconciliation, telle que la discrimination basée sur le genre et la stigmatisation des victimes de violence sexuelle.

Avec ces considérations à l'esprit, le programme de réhabilitation transitionnelle peut soutenir la vérité et la réconciliation de différentes façons. Au début de la réhabilitation, le personnel peut établir un dialogue avec la communauté pour jauger leurs préoccupations et leurs besoins. Par exemple, certaines communautés au Nigéria ont exprimé leur intérêt à créer leur propre système pour « rejuger » ou valider la catégorisation des ex-associés sortant du centre de transition de Gombe. Ce type de signes provenant des communautés donne aux équipes de réhabilitation une meilleure compréhension de leurs perceptions, qu'elles peuvent intégrer dans leur programmation. Plus loin, en identifiant les probables scénarii de retour ; les équipes de réhabilitation peuvent préparer les participants et planifier des interventions sensibles au conflit. Les équipes peuvent considérer des activités avec les participants uniquement, tel que les aider à s'ouvrir au sujet de leur passé. Alternativement, les équipes peuvent engager la communauté et les représentants de la société civile dans des dialogues sur la justice et le pardon et dresser un plan commun pour la réconciliation locale.

2.5. CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET RECRUTEMENT

Tel que noté déjà, l'appropriation nationale est un principe directeur de la réhabilitation transitionnelle et la programmation doit être menée par le gouvernement. Ceci dit, l'opérationnalisation d'un programme de réhabilitation transitionnelle, spécialement avec des services concentrés dans des centres, fait appel à d'importantes ressources financières et humaines. Pour beaucoup d'États sortant ou plongés dans les conflits, identifier les ressources nécessaires et établir une légitimité programmatique s'avèrent difficiles.

Un exercice de cartographie institutionnelle est un point de départ utile pour identifier les potentiels acteurs, les rôles, les contributions et les écarts. Cet exercice rend possible aux décideurs la création d'un programme qui corresponde aux besoins de réhabilitation avec les capacités existantes, l'acquisition des ressources supplémentaires et le renforcement des capacités institutionnelles.

La coordination interinstitutionnelle peut être un défi supplémentaire (et une force) dans la programmation de la réhabilitation transitionnelle. Un cadre multisectoriel et multi-acteurs a émergé comme étant la meilleure façon de faire avancer une approche holistique couvrant divers besoins de réhabilitation. En organisant une cartographie institutionnelle, les gouvernements peuvent considérer l'utilisation de mécanismes existants de coordination ou en créer de nouveaux, parfois sous la direction d'une entité spécialisée avec un mandat lié au DRRR. La cartographie institutionnelle peut également prendre en compte le besoin de supervision et des processus de révision indépendants.

Similairement, il est fait appel à une approche multidisciplinaire au niveau de l'exécution. Une équipe de réhabilitation peut comprendre des professionnels qualifiés dans des domaines de services variés, par exemple le soutien à la santé et la santé mentale, le psychosocial et l'éducation. L'identification d'un acteur pour mener chaque processus individuel facilitera la gestion des cas (OSCE, 2020).

En recrutant le personnel du programme, la direction doit considérer l'importance vitale, portée par la recherche (OSCE, 2020), que les interlocuteurs soient considérés comme crédibles par les participants. Ils peuvent également considérer le rôle que le personnel joue en produisant un environnement positif dans les programmes basés sur le centre, et prendre un soin particulier à s'assurer de bonnes conditions de travail. Une formation complète couvrant les droits humains et les considérations de genre est recommandée.

CONSEIL SUR LE GENRE 7

Créer les capacités pour la sensibilité au genre

Du personnel spécialisé doit être disponible pour prendre en charge les besoins spécifiques des différents groupes de population, en particulier les femmes et les filles, les personnes LGBTIQ+ et autres populations spécifiques. La formation et le renforcement des capacités doivent être menés avec du personnel de programme pour susciter une prise de conscience sur des questions spécifiques liées au genre et s'assurer que tout le personnel adopte des attitudes sensibles et équitables au genre. En conformité avec l'attention à la sensibilité aux conflits, tout le personnel doit avoir une compréhension complète du genre, de la dynamique de pouvoir, de conflit et de la violence et comment ceci est lié à la victimisation. Les programmes de réhabilitation transitionnelle ne doivent pas reproduire les rôles de genre et doivent défier les stéréotypes de genre là où c'est possible.

CHAPITRE 3 :

LA RÉHABILITATION EN CENTRES FERMÉS ET SES ALTERNATIVES

La réhabilitation transitionnelle est souvent mise en œuvre dans des centres, sur le modèle en partie de la phase du cantonnement des processus de DDR traditionnel. En Afrique par exemple, les programmes couramment basés sur des centres de réhabilitation sont présents au Niger, au Nigéria, en Somalie et au Cameroun. En Europe et au Proche-Orient, des centres ont été établis en Belgique, en Allemagne, en France, en Jordanie et en Arabie Saoudite (OSCE, 2020 ; Chowdhury Fink et Hamed El-Said, 2011). L'usage de ces centres et spécialement des centres fermés, engendre une série d'exigences opérationnelles et légales. Le présent chapitre présente les standards opérationnels pour les services basés dans une centre fermé, illustrés par le tableau 1 ; les considérations légales autour du volontariat et des droits humains, une discussion sur les précautions durant la pandémie de COVID-19 et une exploration de modalités alternatives.

Exemples de centres fermés

Le centre Serendi de la capitale de la Somalie est un centre fermé à pension complète pour les ex-associés d'Al-Shabaab considérés « faible risque » par les forces nationales de sécurité. Les participants résident dans le centre pendant près d'un an avant de retourner dans la communauté.

Au Nigéria, le centre de Gombe d'Operation Safe Corridor est aussi un centre fermé dans lequel les ex-associés hommes séjournent pour un minimum d'un an. Le programme de Gombe encourage de fréquentes visites familiales et communautaires, y compris des imams locaux.

Au Niger, un centre fermé à Goudoumaria (région de Diffa) héberge avec leurs familles les personnes désengagées qui ont répondu à l'amnistie du Gouverneur de Diffa en 2017. Un programme national a été adopté qui inclut les services de réhabilitation transitionnelle.

Tableau 1. Les standards opérationnels dans les centres résidentiels

Sujet	Standards et orientations
Logement	Fournir un logement séparé pour les hommes et les femmes, avec de la place réservée pour les familles résidant avec des enfants.
Sécurité	Protéger le personnel et les participants des menaces sécuritaires externes et internes. Prendre en compte la vulnérabilité des centres et des participants comme cible des OEV, le risque d'attaques sur les centres ou contre les participants lorsque tout le monde est hors des centres, et les menaces aux membres des familles (Khalil <i>et al.</i> , 2019). De plus, assurer la sécurité physique et empêcher l'exposition aux menaces et aux brimades.

Sujet	Standards et orientations
Gestion	Prioriser une gestion efficace et transparente. Préparer une documentation établissant les rôles, les responsabilités, les règles et processus applicables.
Code of conduite	Établir et communiquer un code de conduite pour régir la conduite du personnel, des participants et visiteurs sur le centre.
Responsabilité	Instituer les processus de collecte, d'investigation, et de réponse aux plaignants, y compris un mécanisme de dénonciation anonyme.
Intimité	Fournir un espace privé à chaque participant, qui peut être un coffre ou un équipement identique.
Santé et nutrition	Garantir une nutrition adéquate, les soins de santé et les toilettes.
Infrastructure	Concevoir le centre de façon à y inclure les espaces désirés et d'agrément, y compris une unité médicale, une cuisine, un espace récréatif et de loisirs (par exemple, une bibliothèque, une salle de jeu) et des salles pour rencontrer les visiteurs.
Messages symboliques	En sélectionnant les installations d'un bâtiment, éviter les locations ayant des connotations négatives pour les participants et le personnel, y compris les centres de détention ou endroits ayant des histoires violentes.

3.1. DROITS DES PARTICIPANTS

Le respect pour les droits humains et civils des participants est une exigence de la loi et un facteur permettant l'intégration (Khalil *et al.*, 2019). La direction du programme doit prendre des actions pour s'assurer que le personnel, les professionnels externes et les participants soient conscients de ces droits et préparés à les protéger.

Des questions autour du volontariat vont probablement survenir quand la réhabilitation transitionnelle est offerte comme une alternative à la poursuite judiciaire ou à la prison dans des centres clos. Si un individu n'est pas autorisé à quitter le centre, sa présence et participation cessent d'être volontaires. La détention continue dans ces circonstances réduit la probabilité d'une réhabilitation réussie. De manière importante, la détention représente une privation de liberté qui n'est admise qu'à certaines conditions et avec les garanties prévues à l'article 9 du [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#) :

1. Tout le monde a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Personne ne devrait être soumis à l'arrestation ou à la détention arbitraire. Personne ne devrait être privée de sa liberté sauf pour ces raisons conformément à pareille procédure sont établies par la loi.
2. Toute personne arrêtée doit être informée, au moment de son arrestation, des raisons de son arrestation et devrait immédiatement être informée des charges retenues contre elle.
3. Toute personne arrêtée ou détenue pour une charge criminelle devrait être traduite devant une cour ou un officiel autorisé par la loi à exercer le pouvoir judiciaire et devrait avoir droit à un procès au bout d'un délai raisonnable ou être relâchée. Ce ne devrait pas être la règle générale qu'une personne en attente d'un procès devrait être retenue en garde, mais la relaxe peut être sujette à des garanties de comparaitre au procès. À tout autre moment de la procédure judiciaire et si l'occasion se présente, pour exécution du jugement.

4. Toute personne privée de sa liberté par arrestation ou détention devrait avoir droit à engager une action en justice, afin que la cour puisse décider sans délai sur la légalité de sa détention et ordonner sa libération si la détention n'est pas légale.
5. Toute personne qui a été victime d'une arrestation ou d'une détention illégale devrait avoir un droit exécutoire à l'indemnisation.

L'Ensemble des principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement prévoit que toutes les personnes en détention doivent être traitées humainement et avec respect pour leur propre dignité et que cette détention doit être effectuée en stricte conformité avec la loi et seulement par des officiels compétents ou par des personnes autorisées.

Par conséquent, parce qu'elles peuvent constituer une limitation des droits fondamentaux d'une personne (et des membres de sa famille), il est primordial que les programmes de réhabilitation transitionnelles soient solidement ancrés dans le droit national, dans une base juridique spécifique, différente du droit pénal. Les participants doivent être parfaitement informés de la nature et de l'objectif de la réhabilitation transitionnelle, les conditions et la durée du processus, ainsi que d'autres éléments critiques. Des garanties doivent être fournies pour une procédure régulière, telles que la représentation légale et le droit à un recours.

En outre, étant donné que les programmes de réhabilitation dans des installations fermées présentent leurs propres risques en matière de droits de l'homme, des évaluations appropriées doivent être menées de manière systématique et les risques doivent être atténués et régulièrement contrôlés.

3.2. SERVICES FOURNIS DANS LES CENTRES ET LA COVID-19

La santé est un droit humain protégée par le droit international (voir par exemple [Déclaration universelle des droits de l'homme](#)), et tous les États ont l'obligation de promouvoir ce droit pour les personnes se trouvant sur leur territoire, sans discrimination.

Bien qu'ils affrontent les mêmes menaces liées à la COVID-19 que les autres populations, les participants à des programmes de réhabilitation transitionnelle peuvent rencontrer un risque élevé de contamination au virus, en raison de circonstances liées à leur engagement ou leur désengagement, dans les résidences en promiscuité avec d'autres et quelque fois à cause d'une connaissance limitée sur les mesures de protection. Il est recommandé que les autorités nationales de santé et les agences des Nations Unies ayant des mandats de santé prennent en compte ces vulnérabilités dans leurs plans de préparation et de réponse.

3.2.1. Gestion de risque

En plus de s'assurer de la conformité avec les réglementations et les orientations gouvernementales, la direction du programme de réhabilitation transitionnelle peut prendre certaines actions pour gérer les risques liés à la COVID-19.

1. **Évaluation du risque épidémiologique.** Une ample évaluation du centre aidera à déterminer les risques d'introduction et de propagation de maladie ou de virus et à identifier les ressources pertinentes.
2. **Préparation et protocoles de réponse.** Ceux-ci nécessitent une planification physique, comme un changement dans la circulation des personnes, à l'accès

aux toilettes ou une distanciation sociale accrue. Les membres du personnel peuvent être désignés comme points focaux en charge de la mise en œuvre de protocoles particuliers. Ces protocoles peuvent également inclure le service des achats, la logistique et la gestion des fournitures, y compris la correcte destruction d'équipements personnels de protection (EPP) déjà utilisés.

3. **Hygiène et sanitaire.** Les mesures assureront un lavage correct des mains et des installations sanitaires, une désinfection régulière, la disponibilité d'EPP tels que masques, gants, lunettes et combinaisons de protection.
4. **Contrôle de santé individuel.** Contrôler les participants nouvellement arrivés, en particulier ceux provenant de lieux ayant des taux élevés de transmission, permet d'évaluer les risques individuels d'exposition et identifier des signes et symptômes. (IASC, 2020).
5. **Isolation ou quarantaine.** Un espace désigné devrait être disponible au besoin, par exemple pour les participants nouvellement arrivés ou ceux présentant des symptômes.
6. **Réponse médicale.** Pour répondre aux besoins médicaux qui peuvent survenir, le personnel peut échanger avec les autorités locales, établir des procédures d'évacuation médicale et doter l'unité médicale d'équipements adéquats et de consommables.
7. **Gestion des cas suspects.** Les protocoles de référence et d'isolation de cas suspects devraient s'aligner sur les règles nationales mises à jour et les orientations fournies par l'organisation mondiale de la santé¹⁰.
8. **Renforcement des capacités du personnel et formation.** La direction du programme peut réduire les risques en s'assurant que le personnel soit informé et formé sur le COVID-19 et la gestion des risques incluse dans le programme de réhabilitation transitionnelle. Une formation complète inclut l'autoprotection et l'utilisation des EPP ainsi que des procédures à suivre par le personnel en cas d'exposition hors site ou de symptômes (IASC, 2020).
9. **Plan de continuité des activités.** Les procédures de contingence peuvent anticiper les absences du personnel temporaire et s'assurer que les activités essentielles et les services soient délivrés sans interruption.

3.2.2. Priorités pour la réhabilitation

En évaluant les options de gestion des risques liés à la COVID-19, les directeurs des centres considéreront l'importance de certaines activités, y compris les visites familiales et communautaires, pour le processus de réhabilitation, et prendront des actions en conséquence, choisissant de les poursuivre uniquement lorsqu'il est sûr de le faire. Le centre peut développer des méthodes d'apprentissage à distance qui peuvent également faire partie du plan de continuité des activités pour gérer d'éventuelles absences du personnel. Le tableau 2 souligne ces mesures pour protéger les participants, le personnel, les visiteurs et la communauté dans son ensemble autour des activités particulières de réhabilitation.

¹⁰ Orientation de l'Organisation mondiale de la Santé disponible au www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance.

Tableau 2. Mesures de prévention et de protection (COVID-19)

Sujet	Normes et orientations
Activités hors site (par exemple : travail, école ou visites communautaires)	Adopter et superviser des protocoles de prévention et de protection, y compris une réponse rapide aux risques identifiés et un traçage des cas de contact.
Visites du site par les membres de la famille ou autres	Mettre en place, informer les visiteurs et renforcer les mesures préventives y compris la distanciation physique, le lavage des mains et l'utilisation de masques faciaux. Rendre les EPP disponibles aux visiteurs.
Information publique	Utiliser les canaux de communication fiables pour éduquer les communautés d'accueil au sujet de la COVID-19 et en particulier pour réduire la désinformation, les comportements négatifs et la stigmatisation sociale associés à la pandémie (IASC, 2020).
Gestion du centre et la sensibilisation communautaire	Encourager un monitoring par la communauté dans les communautés d'accueil, qui reconnaissent que les participants et les membres de la communauté sont bien placés pour détecter les cas de COVID-19. Ces structures jouent un rôle important dans le traçage des cas de contact et le monitoring. À l'intérieur des centres et des communautés, les volontaires de santé peuvent être formés sur l'identification simplifiée de cas et les procédures de notification et pour s'assurer de l'enquête opportune des cas (IASC, 2020).

3.3. ALTERNATIVES À LA RÉHABILITATION EN CENTRE FERMÉS

Si de nombreux gouvernements mettent en œuvre les programmes de réhabilitation dans des centres clos et avec une pension complète, en partie pour des raisons de sécurité et de supervision, certains optent pour d'autres gouvernements, pour des raisons de coût, capacité ou autres, optent pour des alternatives. Les possibles inconvénients des programmes en centres fermés sont résumés ci-dessous :

- **Coûts élevés et problèmes y afférents.** Les centres à pension complète sont chers, utilisant souvent des ressources dans les budgets nationaux déjà limités. Canaliser ces fonds vers les ex-associés peut être perçu comme injuste par les victimes et la société dans son ensemble. Les centres peuvent créer –ou être perçus comme créant– des opportunités de népotisme et de corruption en raison de leur besoin élevé en personnel et de leur coût d'exploitation.
- **Contraintes de ressources.** Les centres ont des capacités limitées qui peuvent être excédées en cas de d'arrivées en masse d'associés désengagés, comme dans le cas de la Somalie ou du Nigéria.
- **Impact sur les femmes et les familles.** Les services dans des centres peuvent avoir des impacts négatifs quand les femmes ou les hommes sont séparés de leurs conjoints et enfants, exposant potentiellement les familles à des risques de protection et à un préjudice psychosocial. De plus, certains programmes de réhabilitation excluent les ex-associées femmes des services offerts dans les centres sans offrir une alternative viable.

- **Isolation des communautés.** Les centres clos maintiennent les participants séparés de leurs communautés, ce qui peut être une barrière à la réintégration et à la réconciliation à moins que le programme ne priorise les activités qui (ré) établissent les liens communautaires.

3.3.1. Explorer les alternatives

Certains centres de transition tels que les centres de Baidoa en Somalie, sont semi-ouverts et donnent aux participants des laissez-passer soumis à l'approbation du gouvernement, pour passer des soirées et des fins de semaine avec leurs familles. Ce format encourage une transition graduelle de la réhabilitation vers la réintégration.

Tant les académiciens que les praticiens montrent un intérêt accru pour des modèles qui ne se basent pas sur un séjour en centre résidentiel, en particulier dans les cas où les participants éligibles sont déjà retournés dans leurs communautés, spontanément ou sur décision des autorités. Dans de tels cas il est contreproductif de déraciner à nouveau les individus qui sont en train de réintégrer un cadre communautaire pour les transférer vers un centre. Cette situation se présente souvent quand les ex-associées femmes sont libérées sans considération à leurs besoins de réhabilitation. Une réhabilitation transitionnelle non-résidentielle met ces individus en relation avec leurs communautés et les services dont elles ont besoin sans compromettre leurs progrès autonomes. Les options non-résidentielles peuvent être moins chères dans la mesure où elles comptent sur des structures et entités existantes, telles que les centres de bien-être familial et les écoles de formation professionnelle. Ce format facilite aussi la participation active de la société civile, y compris les organisations de femmes et les groupes de jeunesse.

CHAPITRE 4 :

SENSIBILISATION EXTERNE ET INFORMATION PUBLIQUE

Tel que souligné dans les premiers chapitres, une implication précoce et substantielle par les communautés d'accueil est essentielle à la réussite de la réintégration. Un effort focalisé sur l'information publique pour susciter la prise de conscience sur le programme de réhabilitation peut aider à jeter les jalons d'un engagement communautaire. La recherche conduite en Somalie suggère que la perception que les ont des ex-associés s'améliore lorsqu'elles ont connaissance de leur participation à un programme de réhabilitation parrainée par l'État. Ceci conduit à plus d'ouverture pour la réintégration. L'expérience du Nigéria mènent à une conclusion similaire : les problèmes peuvent survenir au retour d'ex-associés quand les communautés sont insuffisamment informées sur le processus de réhabilitation.

Des campagnes de sensibilisation peuvent promouvoir la confiance sociale et la transparence en offrant une information fiable sur la dynamique d'association et de dissociation et les réponses gouvernementales. Ces campagnes peuvent être adaptées pour aborder les craintes communes, les préoccupations et la désinformation identifiées au niveau de la communauté. Par exemple, les campagnes d'information qui expliquent la logique d'offrir aux associés des bénéfices après leur désengagement et des services adaptés, peuvent atténuer d'éventuelles perceptions communautaires selon lesquelles les participants sont injustement récompensés pour conduite criminelle.

Au jour d'aujourd'hui, il est conseillé d'inclure les éléments suivants dans les efforts de sensibilisation et de communication :

- **Transparence.** Donner des informations claires et fiables sur les objectifs du programme, la structure, les processus et les avantages qui s'accumulent pour chaque groupe de parties prenantes y compris les participants, les communautés d'accueil, le gouvernement et la société dans son ensemble.
- **Le principe de la société dans son ensemble.** Souligner les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués dans le processus de DDRR, mettre en relief là où c'est applicable la nature participative des processus de prise de décision et l'importance de l'implication de la communauté.
- **Approche adaptée.** Mettre l'accent sur la variété des interventions et des services pour aborder une charge de travail complexe et susciter la prise de conscience sur les profils distincts, les besoins et réponses, avec une attention particulière au genre.

- **Conformité avec les droits humains.** Mettre en exergue les droits humains applicables et l'importance d'assurer la conformité des programmes avec ces standards, rappeler qu'une approche humaine et digne contribue à un DDDR réussi. Notez qu'un risque perçu de punition, détention prolongée ou mauvais traitement par les autorités ou le personnel peuvent démotiver le désengagement et la participation à la réhabilitation transitionnelle.
- **Protection des données.** Clarifier l'accès à l'information et partager les protocoles parmi les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux impliqués dans le programme (OSCE, 2020).

CHAPITRE 5 :

CONSIDÉRATIONS POUR LA CONCEPTION DE PROGRAMMES, LE MONITORING ET L'ÉVALUATION

5.1. COMPRENDRE LE CONTEXTE

Les processus de DDRR sont intimement liés aux dynamiques du conflit et aux efforts de développement et de construction de paix. Ainsi, comprendre et répondre à la réalité du contexte est essentiel pour un programme réussi, de la conceptualisation à l'évaluation finale.

Dans la phase de conception, l'évaluation du contexte met en exergue les risques et les hypothèses-clés et contribue à l'élaboration de la théorie du changement du programme ou à la carte logique de l'impact anticipé du programme. L'évaluation clarifie également ce qui peut être accompli de façon réaliste par le programme de réhabilitation transitionnelle et ses limites à la lumière des circonstances exogènes. Celles-ci incluent des vulnérabilités environnementales, comme l'exposition à la violence dans les communautés d'accueil, aussi bien que des facteurs de résilience, comme le soutien de la famille. Pendant la mise en œuvre, les variations contextuelles, tels que des changements dans la législation antiterroriste, les incitations au désengagement et les stratégies militaires, auront de puissants effets sur le programme.

Le contexte joue un rôle important dans la pérennité et l'impact des interventions du programme. Alors qu'un programme pourrait viser à améliorer la situation socioéconomique d'ex-associé(e)s ou des communautés au travers du développement de compétences et du soutien aux petits commerces, de telles interventions garantissent rarement un emploi durable dans une économie défaillante. De plus, si l'évaluation montre que les revendications politiques et l'exclusion sont des facteurs communs de recrutement, les activités visant à garantir des moyens de subsistance pourraient bien faillir à résoudre les causes profondes de l'engagement.

5.2. MONITORING ET ÉVALUATION

Un cadre de monitoring et évaluation (M&E) est essentiel au succès programmatique. Pour être efficaces, le M&E doit être planifié dès le début, budgétisé adéquatement (UNDP et International Alert, 2018), et ancré dans une bonne compréhension du contexte d'opération et une solide ligne de base¹¹. Lors de cette première étape, les plans de collecte des données peuvent faire l'inventaire de la culture locale, des conditions de sécurité et des contraintes d'accès. Par exemple, le cadre du M&E peut anticiper les difficultés en accédant aux données

¹¹ Pour une orientation spécifique sur l'établissement des lignes de base, voir : UNDP et International Alert's 2018 PVE panoplie d'outils d'amélioration d'impacts, chapitre 2. Pour une liste de vérification de ligne de base conviviale à l'utilisateur, voir 3.2, pp. 64-66.

en créant des indicateurs alternatifs et proxy. Cependant, cet indicateur proxy peut échouer si son rapport aux écarts des données n'est pas approuvé. Par exemple, les niveaux de chômage pourraient être utilisés comme un indicateur de fonction de la vulnérabilité au recrutement, mais seulement là où il y a une preuve soutenant un lien causal entre les deux.

Le monitoring sensible au conflit vise à saisir l'interaction entre les activités du programme et le contexte, soulignant comment l'un impacte l'autre. Là où des mécanismes sont en place pour adapter les buts et les activités basés sur les résultats du monitoring, le M&E est un important outil d'amélioration programmatique. Les mécanismes de retour d'information des communautés représentent un outil d'échange à deux voies de l'information et un pas en avant vers la responsabilité envers les populations affectées. Ces mécanismes peuvent inclure une boîte à suggestions ou une ligne verte.

Les conditions peu sûres des contextes de DRR nécessitent un monitoring à distance, ce qui peut impliquer le recours à des partenaires d'exécution pour la mise en œuvre et une étroite collaboration avec les acteurs locaux. Par exemple, les organisations de la société civile ayant des liens forts de ciblage des communautés sont bien placées pour servir de tiers moniteurs.

L'évidence et la connaissance acquises à travers le M&E renforcent aussi les communautés de pratique. Par exemple, les évaluations peuvent promouvoir la transparence et l'apprentissage parmi les partenaires d'implémentation et la communauté de DRR au sens large. Les évaluations varient en termes de leur portée, de leur niveau et de leur synchronisation. Un plan d'évaluation peut répartir les évaluations de mi-parcours et au point d'achèvement de l'exécution inclure une variété d'exercices. Les évaluations des processus servent à souligner comment les résultats étaient achevés et les systèmes appliqués. Les évaluations peuvent estimer le taux de réussite du programme en produisant des changements. Les évaluations d'impacts portent sur une large gamme d'effets à long terme. Une évaluation totale de la conclusion du programme peut souligner les bonnes pratiques et les leçons pour soutenir les nouveaux et comparables ou complémentaires politiques et programmes.

BIBLIOGRAPHIE

- Allan, H., A. Glazzard, S. Jespersen, S. Reddy-Tumu et E. Winterbotham
2015 Drivers of violent extremism: Hypotheses and literature review. Royal United Services Institute (RUSI), London. Disponible à l'adresse https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a0899d40f0b64974000192/Drivers_of_Radicalisation_Literature_Review.pdf.
- Anjli, P.
2019 Creating a legal framework for terrorism defectors and detainees in Somalia. *Columbia Journal of Transnational Law*, 55(1) : 228-276.
- Barrelle, K.
2015 Pro-integration: Disengagement from and life after extremism. *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, 7(2) : 129-142. Disponible à l'adresse www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/19434472.2014.988165.
- Boucek, C.
2008 Counter-terrorism from within: Assessing Saudi Arabia's religious rehabilitation and disengagement programme. *The RUSI Journal*, 153(56) : 60-65. Disponible à l'adresse www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/03071840802670106.
- Chowdhury Fink, N. et E.B. Hearne
2008 *Beyond Terrorism: Deradicalization and Disengagement from Violent Extremism*. International Peace Institute (IPI), New York. Disponible à l'adresse www.ipinst.org/wp-content/uploads/publications/beter.pdf.
- Chowdhury Fink, N. et H. El-Said
2011 *Transforming Terrorists: Examining International Efforts to Address Violent Extremism*. International Peace Institute (IPI), New York. Disponible à l'adresse www.files.ethz.ch/isn/128781/2011_05_trans_terr_final.pdf.
- Cockayne, J. et S. O'Neil (dirs. publ.)
2015 *UN DDR in an Era of Violent Extremism: Is It Fit for Purpose?* United Nations University Centre for Policy Research, New York. Disponible à l'adresse https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/un_ddd_in_an_era_of_violent_extremism.pdf.
- Colliver C., S. de Leede, L. Parker, H. Masieh, R. Skellett, A. Augeri et C. Moeyens
2019 *Women, Girls and Islamist Extremism: A Toolkit for Intervention Practitioners*. Institute for Strategic Dialogue (ISD), Londres.
- Felbab-Brown, V.
2018a Somalia case study. Dans : *The Limits of Punishment: Transitional Justice and Violent Extremism*. United Nations University, Tokyo. Disponible à l'adresse <https://i.unu.edu/media/cpr.unu.edu/attachment/3129/4-LoP-Somalia-final.pdf>.
2018b Nigeria case study. Dans : *The Limits of Punishment: Transitional Justice and Violent Extremism*. United Nations University, Tokyo. Disponible à l'adresse <https://i.unu.edu/media/cpr.unu.edu/attachment/3128/3-LoP-Nigeria-final.pdf>.
- Ferguson, N.
2016 Disengaging from terrorism: A Northern Irish experience. *Journal for Deradicalization*. Spring(6) : 1-23. Disponible à l'adresse <http://journals.sfu.ca/jd/index.php/jd/article/viewFile/41/36>.

Global Counterterrorism Forum (GCTF)

- 2016 Rome memorandum on good practices for rehabilitation and reintegration of violent extremist offenders. Disponible à l'adresse www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Framework%20Documents/2016%20and%20before/GCTF-Rome-Memorandum-ENG.pdf?ver=2016-09-01-121309-677.

Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH)

- 1948 Universal Declaration of Human Rights, ratified on 10 décembre. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/eng.pdf.
- 1966 International Covenant on Civil and Political Rights, adopted on 16 décembre. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx.
- 1988 Body of Principles for the Protection of All Persons under Any Form of Detention or Imprisonment, adopted on 9 décembre. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/bodyprinciples.pdf.

Hedayah

- 2016 Malta Principles for Reintegrating Returning Foreign Terrorist Fighters (FTFs). Disponible à l'adresse <https://hedayahcenter.org/resources/malta-principles-for-reintegrating-rftfs/>.

Holmer G. et A. Shtuni

- 2017 Returning foreign fighters and the reintegration imperative. United States Institute of Peace (USIP) Special Report No. 402, mars. Disponible à l'adresse www.usip.org/sites/default/files/2017-03/sr402-returning-foreign-fighters-and-the-reintegration-imperative.pdf.

Inter-Agency Standing Committee (IASC)

- 2020 Scaling-up COVID-19 outbreak readiness and response operations in humanitarian situations including camps and camp-like settings. Interim guidance, version 1.1, mars. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/publications/brochures/5ec808c84/iasc-guidance-scaling-up-covid-19-outbreak-readiness-response-operations.html.

Khalil J., R. Brown, C. Chant, P. Olowo et N. Wood

- 2019 Deradicalisation and disengagement in Somalia: Evidence from a rehabilitation programme for former members of Al-Shabaab. Royal United Services Institute (RUSI) Whitehall Report No. 4-18. RUSI, Londres. Disponible à l'adresse https://static.rusi.org/20190104_whr_4-18_deradicalisation_and_disengagement_in_somalia_web.pdf.

Köehler, D./German Institute on Radicalization et De-radicalization Studies (GIRDS)

- 2017 *Structural Quality Standards for Work to Intervene with and Counter Violent Extremism: A Handbook for Practitioners, State Coordination Units and Civil Society Programme Implementers in Germany*. Counter Extremism Network Coordination Unit, Ministry for Interior Affairs, Digitalisation and Integration, Baden-Württemberg, Allemagne.

Meines, M., M. Molenkamp, O. Ramadan et M. Ranstorp

- 2017 Responses to returnees: Foreign terrorist fighters and their families. RAN Manual. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/ran_br_a4_m10_en.pdf.

Nagarajan, C.

- 2018 *"We Were Changing the World": Radicalization and Empowerment among Young People Associated with Armed Opposition Groups in northeast Nigeria*. Equal Access International, Washington, D.C.

Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

- 2016 *Handbook on the Management of Violent Extremist Prisoners and the Prevention of Radicalization to Violence in Prisons*. UNODC Criminal Justice Handbook Series. New York. Disponible à l'adresse www.unodc.org/pdf/criminal_justice/Handbook_on_VEPs.pdf.

- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- 2021a *New Contexts of Ongoing Conflict and Violent Extremism: Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/new-contexts-ongoing-conflict-and-violent-extremism-disengagement-disassociation>.
 - 2021b *Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation: Eligibility Conditions and Practices*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/disengagement-disassociation-reintegration-and-reconciliation-eligibility-conditions-and>.
 - 2021c *Gendered Dimensions of Disengagement, Disassociation, Reintegration and Reconciliation in the Lake Chad Basin Region*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/gendered-dimensions-and-lake-chad-basin-region-disengagement-disassociation-reintegration>.
- Organisation mondiale de la Santé
- n.d. Country & technical guidance – Coronavirus disease (COVID-19). Disponible à l'adresse www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance.
- Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)
- 2020 *Non-Custodial Rehabilitation and Reintegration in Preventing and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism: A Guidebook for Policymakers and Practitioners in South-Eastern Europe*. Vienna. Disponible à l'adresse www.osce.org/files/f/documents/d/7/444838.pdf.
- Rabasa, A., S.L. Pettyjohn, J.J. Ghez et C. Boucek
- 2010 *Deradicalizing Islamist Extremists*. RAND Corporation, Santa Monica, California. Disponible à l'adresse www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2010/RAND_MG1053.pdf.
- Radicalisation Awareness Network (RAN)
- 2016 Outline: Deradicalisation interventions for violent extremism. Ex-post paper, RAN exit, London, 15-16 mars. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-09/ran_exit-ex_post_paper_london_15-16032016_en.pdf.
 - 2017 Setting up an exit intervention. Ex-post paper, RAN exit, Berlin, 13-14 février. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2017-04/ran_exit_setting_up_exit_intervention_berlin_13-14_022017_en.pdf.
- Secrétaire-générale des Nations Unies
- 2005 Note to the General Assembly, mai (A/C.5/59/31).
- Tapley, M. et G. Clubb
- 2019 The role of formers in countering violent extremism. International Centre for Counter-Terrorism (ICCT) Policy Brief, avril. Disponible à l'adresse <https://icct.nl/app/uploads/2019/04/ICCT-Tapley-Clubb-The-Role-of-Formers-in-CVE-April2019.pdf>.
- United Nations Development Programme (UNDP) et International Alert
- 2018 *Improving the Impact of Preventing Violent Extremism Programming: A Toolkit for Design, Monitoring and Evaluation*. UNDP, Oslo.
- Webber, D., M. Chernikova, A.W. Kruglanski, M.J. Gelfand, H. Hettiarachchi, R. Gunaratna, M.-A. Lafreniere et J.J. Bélanger
- 2018 Deradicalizing detained terrorists. *Political Psychology*, 39(3): 539-556. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/pops.12428>.
- Young, H., M. Rooze, J. Russell, J. Ebner et N. Schulten
- 2016 Evidence-based policy advice: Final report. European Union, Prevention, De-radicalisation and Citizenship. Brussels, juillet. Disponible à l'adresse https://terratoolkit.eu/wp-content/uploads/2016/12/TERRA-Evidence-based-Policy-Advice_English_Final-Report.pdf.



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

17, route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse
Tél. : +41 22 717 9111 • Fax : +41 22 798 6150 • Courriel : hq@iom.int • Site web : www.iom.int